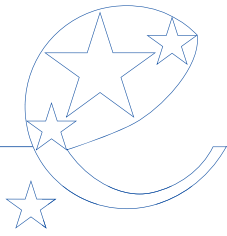




**PROGRAMME  
RÉGIONAL - FEDER  
2007 - 2013**

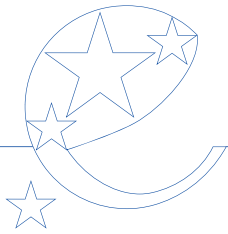
**Objectif  
Compétitivité  
régionale  
et emploi**

développement  
durable



# Sommaire

Sommaire .....	1
Introduction .....	3
<b>CHAPITRE 1 État des lieux du territoire aquitain .....</b>	<b>5</b>
1. Diagnostic : les potentialités de croissance du territoire aquitain .....	6
2. Analyse des Forces/Faiblesses et des Opportunités/ Menaces de la région Aquitaine .....	29
3. Enseignements de la programmation précédente .....	33
<b>CHAPITRE 2 Stratégie du programme opérationnel FEDER .....</b>	<b>35</b>
1. Faire de l'innovation et du développement durable .....	37
les moteurs de la compétitivité régionale et de l'emploi	
2. Une contribution volontariste à la stratégie européenne de Lisbonne .....	42
3. Coordination avec les documents stratégiques régionaux .....	44
4. Une synergie avec les autres programmes européens .....	46
5. Priorités transversales et conditionnalité des aides .....	48
6. Une stratégie d'ouverture de la région vers l'international .....	51
7. Enseignements des évaluations ex-ante et environnementale .....	52
<b>CHAPITRE 3 Axes prioritaires .....</b>	<b>55</b>
1. Axe 1 : Promouvoir l'économie de la connaissance .....	57
2. Axe 2 : Développer les TIC au service de la société de l'information .....	64
3. Axe 3 : Valoriser le potentiel énergétique et environnemental .....	67
4. Axe 4 : Développer durablement les territoires spécifiques .....	74
<b>CHAPITRE 4 Dispositif de mise en œuvre .....</b>	<b>81</b>
1. Considérations générales .....	82
2. Autorités du programme .....	82
3. Subventions globales .....	83
4. Dispositif de gestion et de suivi .....	84
5. Dispositif de contrôles .....	85
6. Des mesures de publicité renforcées .....	86
7. Un dispositif d'animation ciblé sur les nouvelles orientations .....	87
8. Un dispositif d'évaluation en continu utile au pilotage du programme .....	87
9. Circuits financiers .....	88
10. Système informatique de suivi et transmission électronique .....	89
de données à la Commission	
11. Assistance technique .....	90
<b>CHAPITRE 5 Plan de financement .....</b>	<b>93</b>
1. Perspectives financières globales par année .....	94
2. Perspectives financières par axe stratégique, ventilées par catégories .....	94
3. Répartition indicative par catégorie des dépenses .....	95
4. Liste des grands projets .....	96
<b>ANNEXES .....</b>	<b>97</b>
Annexe I. Éléments de diagnostic .....	98
Annexe II. Profil environnemental de la région Aquitaine .....	101
Annexe III. Critères d'écoconditionnalité .....	108
Annexe IV. Liste des indicateurs clés communs à l'ensemble .....	112
des programmes opérationnels «compétitivité et emploi»	
Annexe V. Résumé des évaluations ex ante et environnementales .....	113
Annexe VI. Cahier des charges de l'appel à projet régional .....	117
« Soutien au développement durable des quartiers sensibles »	
Annexe VII. Glossaire .....	120



# Introduction

Dans le cadre de la politique européenne de cohésion pour la période 2007-2013, l'Aquitaine est éligible à l'objectif « Compétitivité régionale et emploi » et à ce titre bénéficie d'un soutien de 579 M€ dont 392 M€ du fonds européen de développement régional (FEDER) et 187 M€ du fonds social européen (FSE). Cet objectif vise à renforcer la compétitivité et l'attractivité des régions et à y développer l'emploi.

Le programme opérationnel « compétitivité » décrit dans le présent document est soutenu par le FEDER. Il a été élaboré en étroite collaboration avec le Conseil Régional, en associant dans le cadre d'une large concertation les autorités locales, les partenaires économiques et sociaux ainsi que les autres organismes compétents.

En Aquitaine, le Préfet de région est l'autorité responsable de la gestion de ce programme. Celui-ci est validé par la Commission Européenne. Il peut être révisé sur proposition de la Commission européenne, du Préfet de région ou du comité régional du suivi du programme. Le programme opérationnel est complété par un document de mise en œuvre qui précise les modalités d'aide, les catégories de bénéficiaires et les taux d'interventions.

La stratégie du programme opérationnel a été construite en s'appuyant sur :

- les enjeux régionaux mis en évidence par le diagnostic et l'analyse des potentialités du territoire, d'une part.
- le cadre stratégique communautaire et national qui fixe les principes d'affectation des fonds européens, d'autre part.

Ce cadre stratégique est constitué, en premier lieu, de la stratégie communautaire issue du Conseil européen de Lisbonne de mars 2000 en faveur de la compétitivité et de l'innovation qui vise à faire de l'Europe « l'économie fondée sur la connaissance la plus compétitive du monde ». Les États membres de l'Union Européenne ont convenu, pour la période 2007-2013, d'un objectif minimum de 75% des fonds européens (FEDER et FSE) affectés à des actions relevant des priorités de la stratégie de Lisbonne.

La mise en œuvre de la stratégie déterminée au conseil européen de Göteborg en juin 2001 oriente également les priorités des programmes européens vers le développement durable.

L'Aquitaine, région favorisée par la nature, se caractérise par la richesse de son patrimoine et de ses paysages, sa qualité de vie et son lien originel avec l'eau. Face au défi que représente le changement climatique, la préservation de l'environnement aquitain constitue une condition du développement de son attractivité et de sa compétitivité.

La compétitivité régionale passe également par le renforcement de ses capacités d'innovation.

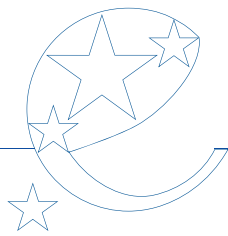
Même si l'Aquitaine ne fait pas encore partie du peloton de tête des régions européennes les plus innovantes, elle dispose néanmoins de fortes potentialités dans ce domaine comme le prouve la labellisation de quatre pôles de compétitivité dans les domaines de l'aéronautique, des lasers, de l'industrie du pin maritime et de l'alimentation/santé ainsi que l'émergence de quatre autres projets de pôles.

Sur la base de ces atouts, l'Aquitaine a fait le choix de placer l'innovation et le développement durable au cœur de sa stratégie de développement régional.

Ce programme fournit au partenariat régional une occasion unique d'avancer dans cette voie. Il s'agit d'un profond changement par rapport à la période de programmation 2000-2006 que chaque acteur du programme, bénéficiaire ou gestionnaire, doit intégrer.

## Chapitre 1

# État des lieux du territoire aquitain



# Chapitre 1 - État des lieux

## 1. Diagnostic : les potentialités de croissance du territoire aquitain

Le diagnostic présenté ci-après est commun aux programmes opérationnels du fonds européen pour le développement régional (FEDER) et du fonds social européen (FSE). Les paragraphes consacrés à l'emploi et à l'inclusion sociale développent les problématiques qui sont plus spécifiquement prises en compte dans le programme FSE : insertion professionnelle, inégalités d'accès à l'emploi, tensions sur le marché du travail. De même, les problématiques spécifiques des territoires ruraux bénéficient d'un accompagnement du fonds européen agricole de développement rural (FEADER).

### 1.1. Compétitivité, innovation et croissance

#### 1.1.1. Une croissance régionale supérieure à la moyenne nationale

La région Aquitaine s'inscrit depuis la fin des années 1990 dans le peloton de tête des régions françaises (avec les autres régions du sud et de l'ouest), si l'on prend comme indicateur la progression du produit intérieur brut (PIB)<sup>1</sup>.

Par référence aux moyennes de l'Union européenne, cette évolution relativement positive est confirmée au travers des statistiques normalisées d'Eurostat sur la période 1995-2002 : + 3,1% en Aquitaine de variation moyenne annuelle du PIB, contre + 2,4% sur l'ensemble de la France, + 2,3% sur l'UE à 15 et + 2,4% sur UE à 25.

Toutefois, le PIB par habitant positionne l'Aquitaine en dessous de la moyenne de l'UE à 15 (à l'indice 93,1)

et juste au-dessus de celle de l'UE à 25 (indice 101,8). L'Aquitaine se situe au 102<sup>e</sup> rang des 155 régions relevant de l'objectif « compétitivité régionale et emploi ». Compte tenu du poids relatif des inactifs (retraités principalement) dans la région, l'indice remonte notablement pour le PIB par personne occupée : 117,9 pour l'Aquitaine par rapport à la moyenne de l'U.E. à 25, ce qui est dès lors supérieur à l'indice de l'U.E. à 15 (111,1).

	Aquitaine	France	Europe
PIB par habitant 2002 (€)	93,1 101,8		UE15 = 100 UE25 = 100
Taux de croissance annuel moyen 1995-2002 (%)	+ 3,1	+ 2,4	+ 2,3 (UE15) + 2,4 (UE25)

*PIB/hab. Europe : valeurs estimées à partir des données eurostat (PIB/hab. en SPA, base 100 pour l'Europe des 25).*

<sup>1</sup> Cf. annexe 4 - graphique du CRSN.

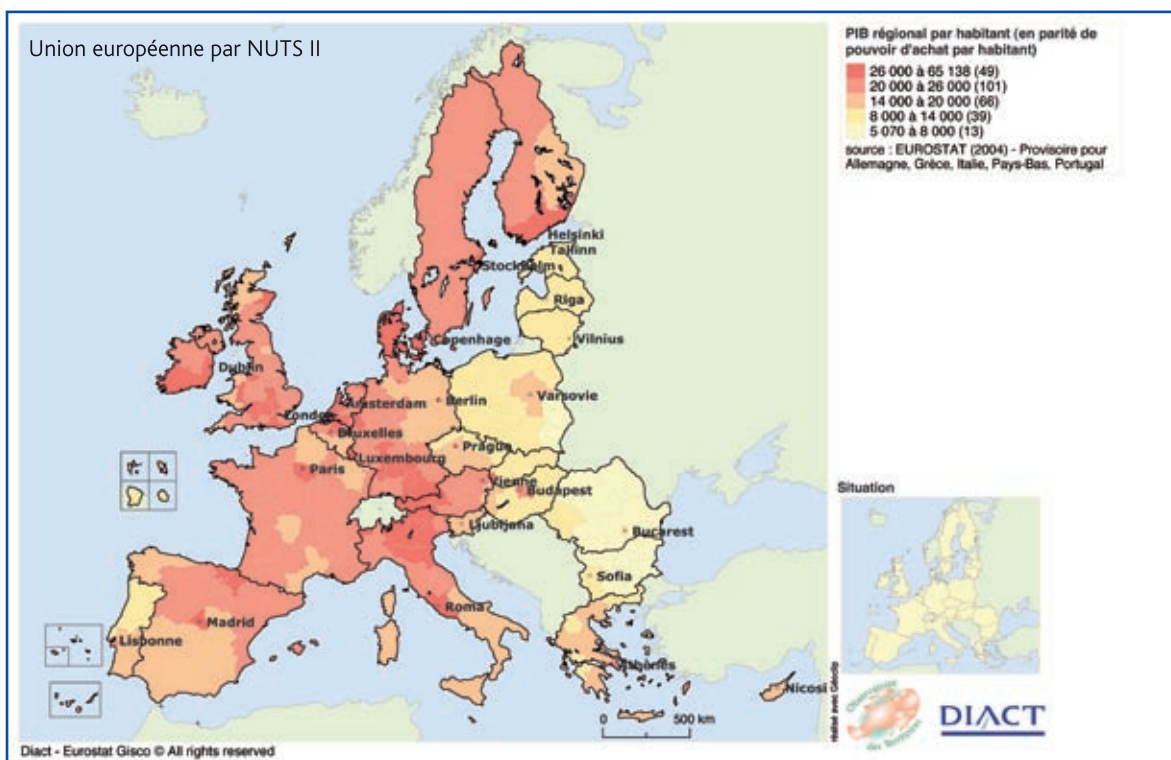


Figure 1 : PIB régional par habitants (en parité de pouvoir d'achat par habitant).

Par référence aux autres régions de France métropolitaine elle est, rapportée au nombre d'habitants, au 7<sup>e</sup> rang national par le PIB et au 5<sup>e</sup> par le Revenu disponible brut (RDB), gagnant deux places par le jeu des revenus de transfert (retraites notamment).

Secteurs concernés	Part de la valeur ajoutée	Rang
Agriculture	9,2 %	1 <sup>er</sup> rang des régions agricoles
Construction	5,4 %	6 <sup>e</sup> rang national
Tertiaire marchand	3,4 %	6 <sup>e</sup> rang national
Exportations aquitaines	3,1 % des exportations totales françaises	

Sur les années les plus récentes on ne dispose pas d'agrégats régionalisés pour prolonger cette tendance. A l'échelle française toutefois, les statistiques relatives à l'emploi salarié (indicateur moins global, mais plus actualisable) montrent que le dynamisme relatif de l'Aquitaine se vérifie à la fois dans les phases d'expansion (1997-2001), mais aussi dans les phases de ralentissement (2001 à 2005 inclus). Cette trajectoire de rattrapage, soulignée à plusieurs reprises par le Cadre de Référence Stratégique National (CRSN), s'explique à la fois par :

- le développement constant de l'économie résidentielle, directement liée à l'attractivité démographique du sud-ouest, impactant tout particulièrement les services aux particuliers et la construction, secteur dont le dynamisme est très soutenu.
- l'orientation globalement favorable du secteur de spécialisation de plus en plus dominant dans la région : aéronautique – spatial – défense (ASD).

### 1.1.2. Des spécialisations productives régionales limitées sur les marchés mondiaux

Dans les statistiques régionalisées du commerce extérieur (hors exportations de matériel militaire), cela se traduit depuis 2004 par des ventes de produits de la construction aéronautique et spatiale pour la première fois supérieures à celles des boissons (vins), elles-mêmes en régression du fait de la perte de parts de marchés à l'international des vins de Bordeaux.

Dans une région « de petite dimension » à l'échelle européenne (un peu plus de 3 millions d'habitants et 1,2 million d'actifs occupés), les spécialisations « révélées par le commerce extérieur » sont nécessairement étroites (tableau ci-contre).

Ces chiffres reflètent une compétitivité régionale liée en premier lieu aux ressources « naturelles » locales (filière bois, vins, céréales...), mais aussi dans des secteurs de technologie avancée : aéronautique, pharma-

Exportations régionalisées de l'Aquitaine  
(cumul des 4 trimestres 2005).

Produits	Valeurs (en M€)	Pourcentage de la France
Constructions aéronautiques et spatiales	1 350	7,5
Boissons	1 190	12,3
Produits pharmaceutiques	1 185	6,2
Produits en bois, papier, carton	900	13,5
Produits de la chimie organique	890	4,9
Produits de la culture et de l'élevage	750	7,9
<b>Ensemble des produits</b>	<b>10 700</b>	<b>3,1</b>

cie, chimie organique. L'économie de la connaissance est sous-jacente dans les deux groupes d'activité : de la viticulture, fortement marquée dans les années récentes par les progrès de l'œnologie régionale, à la construction aéronautique et aux activités connexes (électronique embarquée, matériaux à haute résistance...)

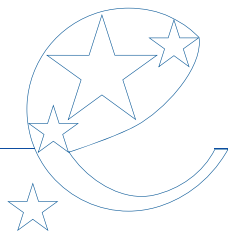
Quant aux comparaisons, à l'échelle européenne, de la répartition régionale de la valeur ajoutée par secteur, les statistiques harmonisées d'Eurostat font apparaître une place tout à fait comparable du poids des services (71,4% en Aquitaine, 71,3% dans l'U.E. à 15), une nette sur représentation régionale de l'agriculture (5,6% contre 2,1%) et, en corollaire, une sous représentation du secteur industriel (23% contre 26,6%).

### 1.1.3. Compétition et compétitivité entre régions : un défi à relever pour l'Aquitaine

La compétition entre régions se développe sur deux plans distincts :

- Celui de l'attractivité, pour les populations comme pour les entreprises. Celle-ci découle des aménités environnementales, de la qualité de la vie, des espaces disponibles, des moyens de communication, des services offerts, des relations sociales, de la gouvernance. À cet égard l'Aquitaine dispose tant à l'échelle nationale qu'européenne d'une assez forte attractivité résidentielle. En revanche, elle apparaît moins bien placée comme base d'implantation d'entreprises du fait de son éloignement relatif du cœur de l'Europe, d'une taille critique modeste pour la région dans son ensemble comme pour sa métropole en particulier et d'un réseau de communications incomplet par rapport à d'autres régions et villes de niveaux comparables.

- Celui des spécialisations productives, ensuite. Aux « rentes » régionales : agricoles, forestières, énergétiques (en voie d'épuisement) ou touristiques, viennent s'ajouter les quelques grands secteurs industriels régionaux qui comptent à l'échelle internationale. Dans tous ces



# Chapitre 1 - État des lieux

cas de figure, l'appartenance à un espace économique à niveau de vie relativement élevé engendre des coûts sociaux et fiscaux en correspondance. Ceci rend indispensable de jouer sur des avantages comparatifs qui découlent des savoir-faire accumulés mais surtout des innovations et de la capacité à les mettre en œuvre. Parallèlement, la voie la plus difficile pour les politiques régionales de développement économique est d'accompagner le repli des activités devenues obsolètes ou non compétitives face à la mondialisation, telles en Aquitaine celles qui constituaient la plus large part des branches dominantes jusqu'aux années soixante-dix : chaussure, habillement, ameublement.

Du fait de nouvelles concurrences et délocalisations vers des zones de production à moindre coût, les inquiétudes s'étendent aujourd'hui à un nombre significatif de PME confrontées à une vulnérabilité financière accrue, comme pour plusieurs gros établissements – relativement isolés dans le contexte industriel aquitain – qu'il s'agisse de maintenance aéronautique, des équipements automobiles et ferroviaires, ou de transmission de l'image et du son.

## 1.1.4. Entreprises et établissements de production : une structure contrastée

L'examen détaillé de la répartition par taille du nombre d'établissements et de leurs effectifs salariés montre que, dans le champ de l'industrie manufactu-

rière (données du service des études et statistiques industrielles sur l'année 2003) :

- les petits établissements sont surreprésentés en Aquitaine (39,9% des effectifs salariés de la région contre 33,6% au niveau national) ;
- les très grands établissements y sont sous représentés (4,5% des effectifs salariés contre 8,2%) ;
- mais dans les classes intermédiaires, ce sont les établissements de 100 à 1 000 salariés qui sont sous-représentés en Aquitaine (46,8% contre 51,8% des effectifs salariés), tandis que les établissements de 1 000 à 2 000 salariés ont un poids relatif plus élevé qu'en moyenne nationale (8,5% contre 6,2% des effectifs salariés).

De ce fait, si le taux de dépendance globale de l'industrie aquitaine par rapport à des centres de décision extrarégionaux s'inscrit à peu près dans la moyenne nationale du fait du grand nombre de petites entreprises indépendantes, la région connaît un « déficit entrepreneurial » dans les entreprises locales de taille importante (tout particulièrement sur la tranche 250 à 500 salariés) avec, en revanche, un poids très significatif d'unités relativement importantes appartenant à de grands groupes (déjà dans la tranche 500 à 1 000 et, plus encore, entre 1 000 et 2 000 salariés).

L'évolution de la répartition des emplois salariés par activité sur les années récentes<sup>2</sup> fait clairement apparaître la surreprésentation régionale de cinq secteurs : agri-

2. Cf. tableau de l'annexe 4, contribution du CESR au SRADT p. 53.

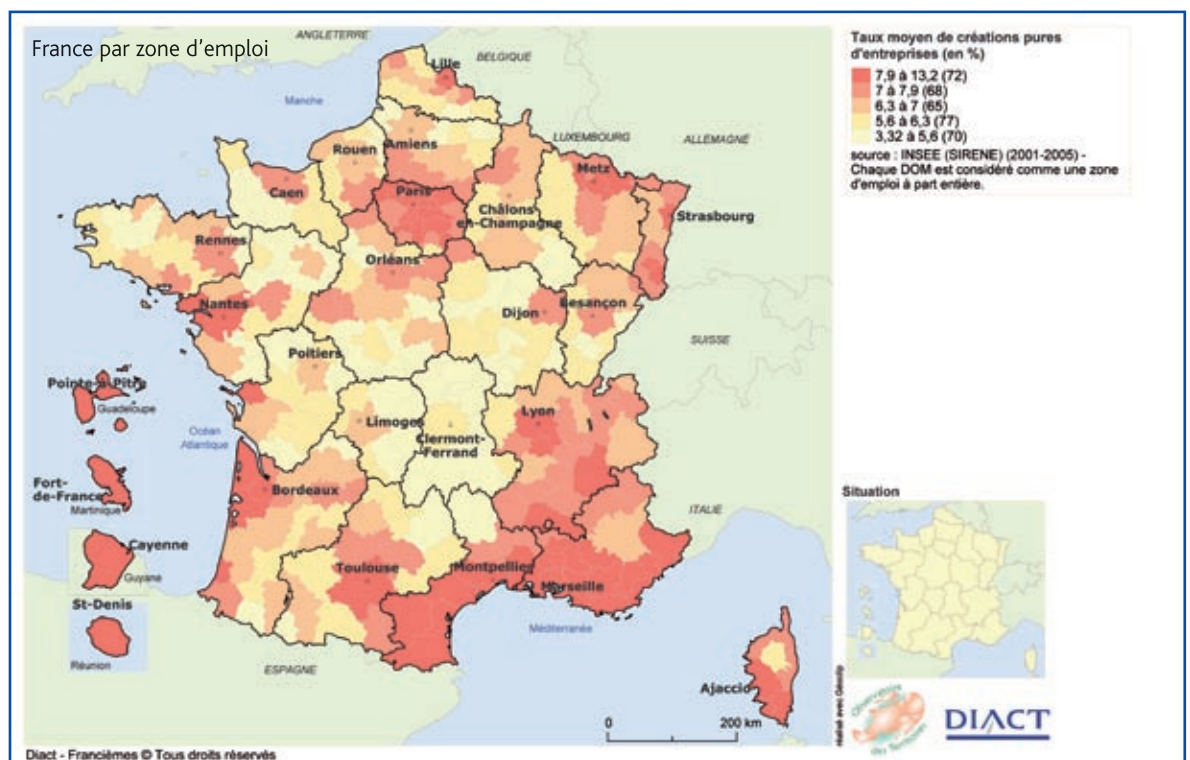


Figure 2 : taux de créations pures d'entreprises (en pourcentage).

culture, construction aéronautique, bois-papier, commerce-réparation automobile ainsi que services personnels et domestiques et un positionnement légèrement au-dessus des moyennes nationales pour six autres : IAA<sup>3</sup>, construction, commerces de gros et de détail, administration publique, santé-action sociale. L'industrie agroalimentaire (y compris secteur vin) est le premier employeur industriel avec 39 000 salariés et représente un chiffre d'affaire de 8,8 milliards d'euros.

Les créations d'entreprises sont particulièrement dynamiques en Aquitaine (5,6% des créations de la France métropolitaine) sans que l'on puisse estimer la pérennité des unités afférentes. Selon les enquêtes de l'INSEE, 80% des créations régionales relèvent du tertiaire, principalement dans le commerce et les services.

Le nombre d'établissements disposant du statut de jeune entreprise innovante s'élevait en 2005 à 51, ce qui place l'Aquitaine en position moyenne parmi les régions françaises (8<sup>e</sup> rang).

L'Aquitaine participe activement au concours national d'aide à la création d'entreprises innovantes : 7 lauréats ont été distingués en 2005 (7 en 2004, 6 en 2003, 9 en 2002 ainsi qu'en 2001). Parmi ces lauréats 21 projets de création d'entreprises ont été menés à bien (3 en 2005, 2 en 2004, 4 en 2003, 5 en 2002 et 7 en 2001 (Source NENESR-DGRI).

Enfin, le nombre d'entreprises hébergées ou ayant été hébergées dans l'incubateur régional aquitain multi-sites à la date du 31 décembre 2005, s'élève à 49 (6<sup>e</sup> rang). Ce résultat est supérieur à la moyenne nationale.

La structure entrepreneuriale de la région Aquitaine est donc clairement contrastée avec une surreprésentation des petits établissements et une sous-représentation des très grands établissements. La recherche privée dépendant principalement de ces grandes entreprises spécialisées dans les hautes technologies (cf. prochain paragraphe), il s'agit pour l'Aquitaine de maintenir son tissu économique mais aussi, en plus de ses dispositifs d'aide à la création d'entreprises ou d'incubateur régional, d'attirer de grandes entreprises et industries innovantes et compétitives.

### **1.1.5. Une certaine dispersion des moyens de recherche et un manque de visibilité dans les sciences de l'ingénieur**

#### **Un déficit relatif de « grandes écoles » notamment sur certaines thématiques scientifiques**

Au niveau de la population étudiante (101 984 étudiants inscrits à la rentrée universitaire 2004), l'Aquitaine se situe au 8<sup>e</sup> rang (4,6% de l'ensemble des étudiants métropolitains) avec toutefois une croissance annuelle supérieure à la moyenne nationale.

Les Universités bordelaises (Bordeaux 1, Bordeaux 2, Bordeaux 3 et Bordeaux IV) et l'Université de Pau et des Pays de l'Adour (UPPA) couvrent les domaines académiques des sciences sociales, de l'économie, du droit et des sciences politiques, les sciences médicales et les filières scientifiques et technologiques.

Dans le domaine des formations longues (grandes écoles), l'Aquitaine est moins bien dotée que les autres régions françaises comparables, ainsi :

- les grandes écoles dans leur ensemble (écoles de commerce, d'ingénieurs, et autres (hors classes préparatoires) ne représentent que 17,1% des étudiants aquitains (15<sup>e</sup> rang avec un effectif de 17 460) après la Bretagne (19%), Midi-Pyrénées (23,5%) et Pays de Loire (26,9%), pour une moyenne nationale de 22,1%
- les formations d'ingénieurs ne regroupent que 3% des étudiants (18<sup>e</sup> rang national)

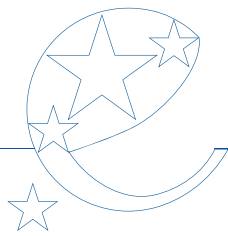
#### **Des universités aquitaines dynamiques et en pleine mutation**

La loi de programme du 18 avril 2006 sur la recherche offre à la communauté universitaire la possibilité de disposer d'un instrument de mutualisation de ses activités et de ses moyens : les pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES). Le PRES « Université de Bordeaux » regroupe les 4 universités bordelaises plus 4 écoles d'enseignement supérieur (ENSCBP, ENSEIRB, IEP, ENITA). Ses statuts ont été approuvés par décret du 21 mars 2007 (JORF du 22.03.07). Il permettra une plus grande visibilité de la recherche en Aquitaine et surtout un accès plus facile ainsi qu'une plus grande fonctionnalité pour une recherche qui tendra vers plus d'excellence.

Le PRES « Université de Bordeaux » représente environ 70 000 étudiants auxquels il convient d'ajouter environ 12 000 étudiants de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour, plus 5 000 personnes affectées à l'enseignement et à la recherche publique (dont 3 158 chercheurs et enseignants-chercheurs). 60% de ces personnels sont des enseignants-chercheurs attachés aux universités (98% de cet effectif) et aux grandes écoles (2%), 39% sont des chercheurs dans les EPST (CNRS, INRA, INSERM et CEMAGREF), et 1% dans les EPIC (CEA, IFREMER, et BRGM).

40% des chercheurs et enseignants-chercheurs sont dans les secteurs des sciences humaines et sociales ainsi que dans les sciences de la société, alors qu'ils sont 25% en région Midi-Pyrénées.

**3% d'étudiants ingénieurs** (18<sup>e</sup> rang national).  
Création du PRES Université de Bordeaux.  
**40% d'enseignant-chercheurs en Sciences Humaines et Sociales** contre 25% en Sciences de l'ingénieur



## Chapitre 1 - État des lieux

Inversement, 25% d'entre eux sont dans les secteurs des sciences de l'ingénieur (sciences et techniques de l'information et de la communication, mathématiques, Physique), alors qu'ils sont 40% en région Midi-Pyrénées.

Parmi les sciences « dures », seulement deux sont plus représentées en Aquitaine qu'en Midi-Pyrénées : il s'agit de la biologie-santé (16%/12%), et de la chimie (11,9%/8,3%).

En 2004, le nombre de diplômes délivrés au titre des masters recherche et des DEA s'est élevé à 1 181 (7<sup>e</sup> rang national), et celui des diplômes de docteurs (hors disciplines de santé) à 417 (6<sup>e</sup> rang). Parmi ces derniers, les disciplines les plus représentées sont les sciences et structures de la matière, les sciences de l'ingénieur, et les sciences fondamentales : elles représentent environ 40% des diplômes de docteurs.

### La recherche en Aquitaine : une spécialisation dans un petit nombre de domaines scientifiques et techniques

En Aquitaine la dépense intérieure de Recherche et Développement (DIRD) publique et privée, hors secteur de la défense qui constitue pourtant un domaine important de recherche en Aquitaine, s'élevait à 1,189 milliard d'euros en 2004. Elle représentait 1,6% du PIB régional (à niveau constant depuis 2001) et

11 426 emplois (équivalent temps plein recherche) dont 6 220 chercheurs et 5 206 personnels de soutien.

L'Aquitaine se situait ainsi :

- au 5<sup>e</sup> rang des régions françaises pour la DIRD (en M€),
- au 8<sup>e</sup> rang pour la part de la DIRD dans PIB régional,
- au 7<sup>e</sup> rang pour les effectifs de recherche et développement (publique et privée).

Au niveau national, la DIRD s'élevait en 2004 à 33,895 milliards d'euros soit 2,1% du PIB national, et 341 921 emplois dont 196 146 chercheurs et 145 776 personnels de soutien.

Au regard de ces trois critères, l'Aquitaine se situe au-dessous des moyennes nationales en raison de la part prépondérante de la région Île-de-France, mais aussi en raison d'une sous-représentation des grands organismes de recherche publique par rapport aux autres régions françaises.

De nouveaux centres de recherche privés se sont implantés (SAFT, RHODIA), au cours des dernières années. La recherche publique s'est dotée d'un nouveau laboratoire, l'Institut européen de chimie et de biologie (IECB), et d'une nouvelle antenne de l'Institut national de recherche en informatique et automatique baptisée « INRIA Futurs ». Ces nouvelles structures devraient renforcer la visibilité de la recherche dans les domaines de l'informatique et de la biologie/chimie.

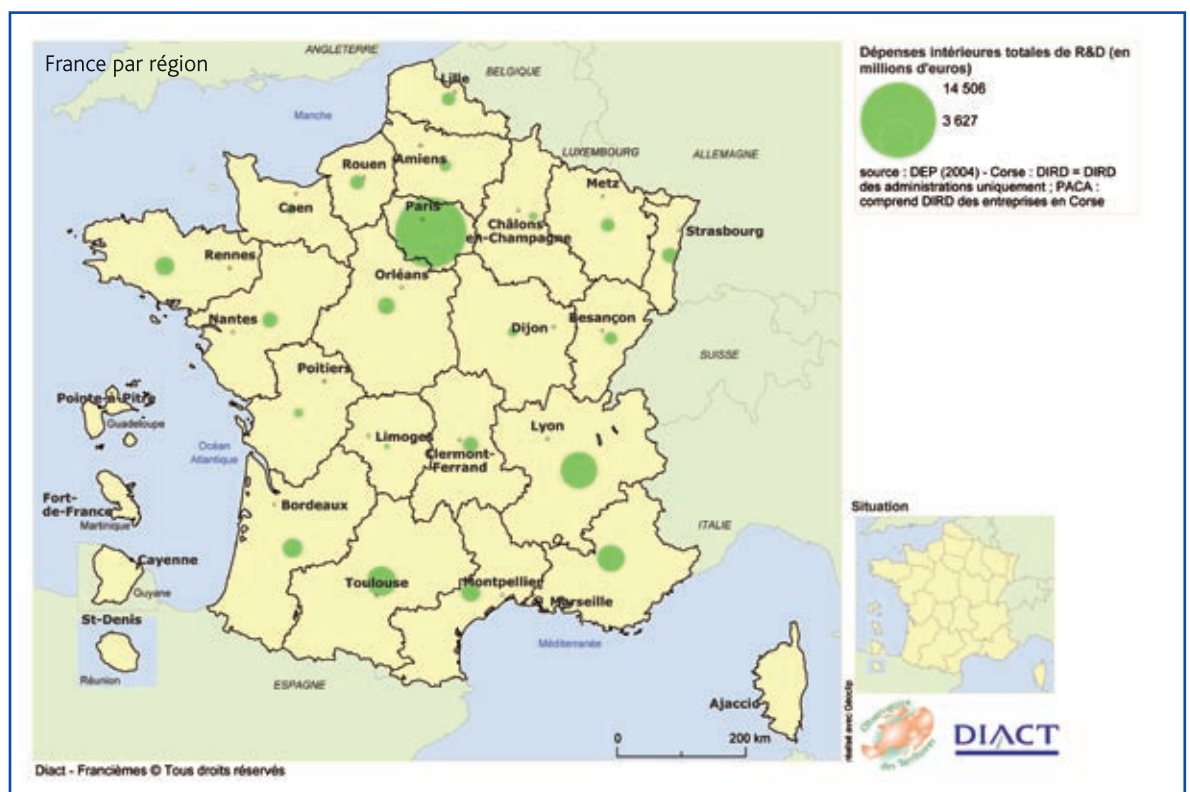


Figure 3 : dépenses intérieures totales en R&D (en millions d'euros).

### Une recherche privée concentrée géographiquement et sectoriellement

La dépense intérieure de R&D des entreprises (DIRDE) représente 1,1% du PIB régional en 2004, soit 851,8 millions d'euros. La DIRDE Aquitaine se situe en dessous de la moyenne nationale (1,4%) et de la moyenne européenne (1,2% pour l'UE 25).

Pour la DIRDE, l'Aquitaine se situe au 5<sup>e</sup> rang des régions françaises derrière l'Île-de-France, Rhône-Alpes, Midi-Pyrénées et Provence-Alpes-Côte d'Azur. Cette dépense est en constante progression depuis ces dernières années, en augmentation de 3% par rapport à 2002.

La Gironde réalise 70% de la DIRDE régionale. Ce département, le plus peuplé et siège de la métropole régionale, accueille la plupart des industries de pointe ou des entreprises à forte intensité technologique comme DASSAULT, SAFRAN (SPS), EADS-ATRIUM-ST et THALES qui relèvent principalement du secteur de la défense.

Les Pyrénées-Atlantiques arrivent en deuxième position avec un quart de la dépense régionale ; les grands groupes notamment TOTAL (pour l'exploration pétrolière avec le centre Jean Feger à Pau et la chimie avec le groupe de recherche de Lacq), ARKEMA et TURBOMECA (appartenant au groupe SAFRAN et situé à Bordes) ainsi que des PME comme ROBOSOFT ou EXAMECA dynamisent la recherche dans ce département.

D'un point de vue sectoriel, l'aéronautique qui constitue une forte spécificité de la recherche privée en Aquitaine arrive en tête, captant plus de la moitié de la DIRDE régionale. D'une manière plus générale, l'ensemble des secteurs à forte intensité technologique concentre 80% de la DIRDE (75% au niveau national).

De même, 10% de la dépense est orientée vers le secteur primaire, l'énergie et la construction, contre 4% en moyenne en France.

En revanche la recherche privée est sous-représentée dans la branche des services : 6% de la DIRDE contre 9% au niveau national.

En 2004, les emplois affectés à la recherche et développement des entreprises représentaient 3 055 personnes, soit 49% des effectifs régionaux de chercheurs publics et privés (soit 2,8% des effectifs nationaux des chercheurs en entreprises). Cet effectif est relativement faible comparé aux régions Île-de-France (42%) ou Rhône-Alpes (12%) qui voient les activités de R&D concentrées dans les grandes agglomérations. Midi-Pyrénées regroupe quant à lui 6,6% des effectifs nationaux de R&D dans les entreprises.

Les chercheurs sont concentrés dans les grandes agglomérations, mais aussi dans les très grandes entre-

prises : 60% d'entre eux travaillent dans des entreprises d'au moins 1 000 salariés.

### Une recherche publique dynamique, majoritairement universitaire

En 2004, la dépense intérieure de recherche publique (DIRDA) exécutée par l'État (services ministériels, organismes de recherche, ...) représentait en Aquitaine 337 M€ (soit 28,4% de la DIRD régionale) soit 0,5% du PIB régional, et 5 049 emplois de recherche dont 3 165 chercheurs et 1 884 personnels de soutien.

Pour la recherche publique, l'Aquitaine se situait ainsi :

- au 7<sup>e</sup> rang pour la dépense de recherche publique (337 M€),
- au 10<sup>e</sup> rang pour la part de la DIRDA dans le PIB régional,
- au 7<sup>e</sup> rang pour les effectifs de recherche et développement de la recherche publique.

Avec une part de 2,8% dans la R&D nationale, l'Aquitaine se situait au 7<sup>e</sup> rang des régions françaises.

En Aquitaine, la DIRDA est majoritairement réalisée par les universités : 55% contre 36% au niveau national. La tendance est identique dans le grand Sud-Ouest.

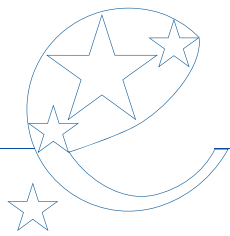
Les grands organismes de recherche (CNRS, INRA, INSERM, CEMAGREF et INRIA) sont des établissements publics à caractère scientifique et technique (EPST). Ils réalisent 36% de la DIRDA dont 21% par le CNRS.

Enfin les EPIC (établissements publics d'intérêt commercial), troisième principal acteur de la recherche publique, représentent 5% de la DIRDA, contre 27% pour la France. Trois EPIC sont implantés en Aquitaine : CEA/CESTA, IFREMER et BRGM.

Les effectifs de la recherche publique aquitaine ont augmenté de 1,7% par an depuis 2001 alors qu'ils restent stables en France. Cependant les évolutions d'une région à l'autre varient de -17% en Picardie à +5% dans la région PACA.

Les universités concentrent 54% de ces personnels et les EPST 39%. Parmi les 5 049 personnes employées dans la recherche publique, plus de 3 000 exercent leur activité en tant que chercheurs (boursier compris), soit 3,5% des effectifs nationaux.

Le département des sciences humaines et sociales concentre 30% des chercheurs et enseignants-chercheurs. Le département scientifique de biologie, médecine et santé regroupe 16% des chercheurs, se plaçant en deuxième position en Aquitaine. Les chercheurs sont en proportion plus nombreux dans les disciplines des sciences exactes ou des sciences du vivant.



# Chapitre 1 - État des lieux

Six disciplines sont particulièrement fortes et actives et bénéficient d'une reconnaissance internationale :

- matériaux, chimie et procédés,
- neurosciences, sciences du vivant et santé,
- mathématiques pures et appliquées,
- informatique,
- lasers,
- environnement, énergie et sciences de l'univers.

Pour les trois premiers domaines (matériaux, biologie et mathématiques), on note un fort dynamisme de la recherche en Aquitaine comme en atteste la production scientifique et technologique régionale qui est supérieure à la moyenne nationale des productions scientifiques.

Selon les indicateurs du comité national d'évaluation de la recherche (CNER), l'Aquitaine a une productivité scientifique académique (hors sciences humaines et sociales -SHS-), supérieure à la moyenne nationale : les indicateurs « pourcentage de publications rapporté au pourcentage de dépense intérieure de R&D publique » et « pourcentage de publications rapporté au pourcentage de chercheurs » placent en effet l'Aquitaine respectivement à 1,3 (10<sup>e</sup> rang) et 1,14 (5<sup>e</sup> rang) – pour un indice moyen de productivité égal à 1 au plan national.

Cependant, l'Aquitaine a une moindre réussite en matière de valorisation par les brevets issus de la recherche publique : l'indicateur « pourcentage des demandes de brevets auprès de l'office européen des brevets (OEB) rapporté au pourcentage de la dépense intérieure de R&D publique » est égal à 0,67 (indice inférieur à la moyenne nationale), ce qui situe l'Aquitaine au 19<sup>e</sup> rang.

Le même constat peut être fait au niveau du taux de participation de l'Aquitaine dans les programmes européens sur la recherche, la technologie, ou l'innovation, même si ce taux de participation est loin d'être négligeable (170 participations de la part de 70 entités différentes au cours des 25 dernières années dans des programmes tels que COST ou EUREKA et 231 participations dans le 6<sup>e</sup> PCRD) et que la participation d'organismes privés se fait grandissante (environ 70% d'entreprises industrielles) : la participation des entreprises régionales dans ces programmes reste encore très en deçà des ambitions de l'Aquitaine et des capacités de ses laboratoires et entreprises.

La recherche Aquitaine souffre donc d'une certaine dispersion, avec d'un côté la recherche publique conduite par les universités et de l'autre la recherche privée des grandes entreprises innovantes qui ne coopèrent pas suffisamment entre elles. C'est pourquoi en mars 2007,

l'instauration du PRES « Université de Bordeaux » vise à fédérer et mieux structurer la recherche publique en associant les 4 universités bordelaises et les grandes écoles. On note également un accroissement de la participation des organismes privés dans les différents programmes de recherche européens. C'est en accentuant ces démarches et en renforçant la coopération de la recherche publique et privée que l'Aquitaine pourra prétendre accroître sa visibilité en matière de recherche et d'innovation scientifique.

## 1.1.6. Un risque de décrochage en matière d'innovation

Le tableau de bord européen de l'innovation (European innovation scoreboard, 2005) fait apparaître un **net décrochage de la France en matière de recherche et d'innovation** : la quasi-totalité des régions françaises se trouve en dessous de la moyenne européenne de régions éligibles à l'Objectif « compétitivité régionale » 2007-2013. **L'Aquitaine n'échappe pas à cette tendance**. Elle est classée, avec 12 autres régions françaises, **région à faible performance économique et faible niveau d'innovation**<sup>4</sup>.

Le tableau ci-après, extrait du tableau de bord de l'innovation<sup>5</sup> établi sur la base de données moyennes 1999-2004 confirme les retards de la région Aquitaine par rapport à la moyenne des régions européennes en particulier au regard des indicateurs suivants :

- pourcentage de ressources humaines en science et technologie,
- taux d'emploi dans les industries de moyenne et haute technologie,
- taux d'emploi dans les services de haute technologie
- dépenses publiques de R&D
- dépenses privées de R&D
- nombre de brevets déposés.

Pour éviter ce risque de décrochage en matière d'innovation à l'échelle nationale, le gouvernement a initié la politique nationale décidée en 2004 en faveur des pôles de compétitivité qui vise à stimuler la R&D et l'innovation dans les entreprises en rapprochant des centres de recherche publics et privés, des organismes de formation et des entreprises autour de projets de R&D coopératifs.

## Les pôles de compétitivité

En Aquitaine, la présence d'unités de recherche dans plusieurs disciplines d'excellence connexes à des secteurs de production mettant en œuvre des hautes technologies (cf. tableau ci-après) a permis la labellisation en 2005 de 4 pôles de compétitivité :

4. Etude  
« Policy guidelines for regions falling under the new regional competitiveness and employment objective for the 2007-2013 period – volume II – country report FRANCE »  
– CSIL Milano pour la Commission européenne DG Regio -

5. Source : European regional innovation scoreboard 2006 (2006 RIS). Rapport préparé par Hugo Hollanders (MERIT – Maastricht Economic and social Research and training centre on Innovation and Technology)  
– Novembre 2006 (mis à jour le 4 janvier 2007).

Extrait du tableau de bord européen de l'innovation

Valeurs moyennes sur la période 1995-2002	Ressources humaines en science et technologie – Cœur de métier (% de la population)	Participation à la formation continue (pour 100 personnes âgées de 25 à 64 ans)	Emploi dans les industries de moyenne et haute technologie (% de la main d'œuvre totale)	Emploi dans les services de haute technologie (% de la main d'œuvre totale)	Dépenses publiques de R&D (% du PIB)	Dépenses privées de R&D (% du PIB)	Nombre de brevets déposés auprès de l'Office européen des brevets (OEB) par million d'habitant	Appréciation globale
Régions								
Île-de-France	165,6	63	87	219,2	158	191,2	235,8	Élevée
<b>Aquitaine</b>	<b>96,8</b>	<b>53,2</b>	<b>70,4</b>	<b>112</b>	<b>66,6</b>	<b>87,8</b>	<b>39,4</b>	<b>Faible</b>
Midi-Pyrénées	126,6	59	90,4	139,2	252,2	148,2	82	Élevée
Rhône-Alpes	123,8	54,5	125,4	121	117,8	134	183,2	Élevée
Provence-Alpes-Côte d'Azur	100,4	48	59,8	114,8	124,4	87,2	81,6	Intermédiaire
Emilie Romagne	67	71,4	150,8	87,6	70,8	40,2	136,8	Intermédiaire
Pays Basque	130,4	69,8	140,6	70,6	41	79,4	30	Intermédiaire
Hesse	120	79,8	179,8	135,4	68,2	163,6	265	Élevée

Principaux domaines d'excellence pour la recherche et l'industrie concernés par les pôles de compétitivité

Thèmes de recherche/Pôles de compétitivité	Matériaux, chimie	Informatique, micro-électronique, énergie, systèmes (STIC)	Biologie, santé, nutrition, alimentation	Optique, photonique, Lasers, plasmas	Bois, papier
Aérospatiale Valley	○	○			
Route des lasers		○		○	
Prod Innov			○		
Industries et pin maritime du futur					○

– le pôle mondial « Aerospace Valley Midi-Pyrénées Aquitaine » dédié à l'aéronautique, l'espace et les systèmes embarqués avec la région Midi-Pyrénées,

– le pôle « Route des lasers » sur l'optique, la photonique, les lasers de très forte puissance et les plasmas,

– le pôle « Prod'Innov » sur les produits et les procédés innovants pour la nutrition et la santé,

– le pôle « Industries et Pin maritime du futur » sur la filière forêt-bois-papier.

Depuis leur labellisation, ces quatre pôles ont permis de faire progresser les collaborations entre les industriels et le monde académique de la région. Trois pôles sur quatre ont obtenu des financements de l'ANR pour 15 de leurs projets de R&D (dont 9 portés par des organismes chefs de file aquitains).

Quatre autres projets sont à l'étude, visant à renforcer le potentiel d'innovation des filières régionales : un pôle « énergie - environnement » dans le sud aquitain, un pôle « vignes et vins », un pôle dédié aux filières industrielles des sports de glisse et du nautisme, et un pôle « méthodes et matériaux innovants pour la construction ».

#### La participation des PME aux pôles de compétitivité

La participation des PME dans les projets coopératifs de R&D des pôles de compétitivité (au moins 2 PME par projet) est une exigence du Gouvernement qui est retranscrite dans les contrats cadres de chaque pôle. Les projets ne remplissant pas cette clause n'ont pas été cofinancés par le fonds unique interministériel.

En pratique la participation des PME à la démarche des pôles de compétitivité s'exprime au niveau :

– des adhésions au sein des associations de gouvernance,

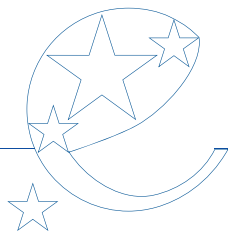
– des porteurs de projets de R&D (PME chefs de file dans les projets),

– des participations dans les projets de R&D,

– des participations dans les manifestations organisées par les pôles (par exemple PME exposant dans des salons ou des rencontres internationales).

Les adhésions de PME dans les 4 pôles (aéronautique-espace-systèmes embarqués (AESE), Lasers et photonique (ALPHA), Prod'Innov, et IPMF) sont élevées et en progression constante. À titre d'exemple :

– pour le pôle ALPHA : sur 8 projets collaboratifs labellisés par la gouvernance, 6 sont portés par des PME,



# Chapitre 1 - État des lieux

- pour le pôle Prod'Innov : sur 38 projets labellisés, 21 sont portés par des PME,
- pour le pôle IPMF : 17 projets portés par des PME
- pour le pôle AESE : 35 projets ont été financés et ont mobilisé 212 partenaires dont 50 PME (44 sociétés différentes).

Par ailleurs, plusieurs démarches sont entreprises par les gouvernances des pôles pour accroître l'implication des PME dans les projets.

## Les réseaux d'excellence

Parallèlement, la Région Aquitaine s'inscrit dans certains réseaux de régions européennes traitant, des thèmes abordés dans les pôles de compétitivité aquitains comme, par exemple, l'AREPO pour l'agriculture ou ENRICH pour la santé

Le projet « Matériaux en Aquitaine » déposé dans le cadre de l'appel d'offres national « Réseau thématique de recherche avancée – RTRA- » n'a pas été labellisé mais a été retenu sous la forme d'un consortium (avec un statut de GIS) et pourra bénéficier à ce titre de moyens supplémentaires alloués par le ministère de la recherche et par le CNRS.

Par ailleurs, l'Aquitaine a été distinguée dans le cadre de la labellisation nationale « Institut Carnot » : deux groupements de recherche partenariale ont été labellisés à ce titre d'une part dans les domaines des matériaux de la mécanique, de l'informatique et de l'électronique (groupement MIB) et, d'autre part, dans le domaine des corps gras et de l'alimentation (groupement LISA).

Enfin, le projet aquitain « Aquitaine-Valo » créé sous l'égide du PRES « Université de Bordeaux », du CNRS et de l'UPPA a été retenu en 2005 au titre de l'appel à projets conjoint ministère de la recherche et ANR en vue de soutenir la mutualisation de la valorisation des résultats de recherche et à terme de fusionner les services de valorisation des établissements et des organismes de recherche bordelais.

Ainsi, ces projets, visant à structurer la recherche collaborative et à améliorer la visibilité de l'Aquitaine dans les réseaux d'excellence nationaux et européens, émergent actuellement. Ils peuvent et doivent permettre à l'Aquitaine de relever le défi de l'innovation.

### 1.1.7. De multiples acteurs de l'innovation en Aquitaine

Le système régional de l'innovation est abondant mais morcelé. Peu visible, il est perçu par les entreprises comme manquant d'efficacité. Ce dispositif comprend 9 grandes catégories d'acteurs particulièrement actifs en matière d'innovation (hors acteurs du financement de l'innovation), qui sont :

- Les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, notamment le pôle pluridisciplinaire bordelais de recherche et d'enseignement supérieur « PRES Université de Bordeaux » dont l'une des missions est de favoriser la valorisation économique des activités de recherche et la mutualisation d'équipements et de services, les grands organismes de recherche (CNRS, Inserm, Inra, Inria, Cea, Cemagref), les laboratoires publics-privés qui leur sont rattachés (LCTS, Laboratoire du futur Rhodia-Cnrs-université Bordeaux 1), le MIB (Institut « Carnot » issu du CNRT multimatériaux composites et systèmes), et les réseaux européens de recherche et d'innovation technologique (RITT) ayant une antenne à Bordeaux (réseaux d'excellence et plateformes technologiques européennes).

- Les centres de culture scientifique et technique industrielle (CCSTI) : Cap Sciences (33), Lacq Odysée (64), et Créasciences (24) dont les missions consistent à promouvoir et à diffuser la culture scientifique en particulier auprès des jeunes.

- Les services de valorisation des universités dont les principales missions concernent : la valorisation de la recherche, la formation à l'entrepreneuriat, la formation des doctorants à l'entreprise, la mutualisation du transfert de technologie et la maturation des projets innovants (action labellisée par l'Agence nationale de la recherche - ANR).

- Deux associations, l'Association pour le Développement de l'Enseignement et des Recherches d'Aquitaine (Adera) et Innovalis-Aquitaine, œuvrent pour l'interface recherche / transfert technologique / entreprises en Aquitaine :

- L'Adéra contribue au développement régional en facilitant notamment les coopérations entre les laboratoires universitaires les écoles d'ingénieurs et les entreprises, et en gérant pour le compte de tiers diverses activités de valorisation et de transfert.

- Innovalis-Aquitaine<sup>6</sup> créée à l'initiative du Conseil régional avec l'appui des services de l'État et d'OSEO Anvar a pour mission de favoriser l'innovation dans les entreprises grâce à trois actions majeures :

- identification des besoins technologiques et accompagnement des projets d'entreprises,
- accompagnement d'entreprises et d'organismes de recherche dans le cadre des programmes européens,
- rapprochement entre les grands groupes, les PME, et les ressources universitaires.

- Les cellules de transfert de technologie et de compétences adossées aux laboratoires de recherche publics.

- Les centres de ressources technologiques (CRITT<sup>7</sup> et structures labellisées CRT<sup>8</sup>) qui assurent des pres-

6. Cette nouvelle structure (association « loi 1901 ») pilotée par l'État et la Région a été créée pour donner une meilleure visibilité aux structures régionales de transfert et au réseau des conseillers en développement technologique pour mieux répondre à la demande des entreprises.

7. Centres régionaux de transfert de technologie. Voir glossaire.

8. Centre de ressources technologiques. Voir glossaire.

tations en direction des entreprises (Agir, Agrotec, Ifts, Estia-Innovation, Iteq, Rescoll, Ctba, Pps, Créacol, Nobatek), les plates-formes technologiques (Bois 40, ABC Périgord, Alitec 47, Eskal 64), les structures de transfert émanant de départements d'IUT et de lycées d'enseignement technique, les sociétés de recherche sous contrat, les centres techniques industriels (Ctba et Iteq), les Pôles d'innovation de l'artisanat et les centres expérimentaux des filières agricoles.

- Les structures d'accueil des créateurs d'entreprises innovantes (l'incubateur régional multisites d'Aquitaine (IRA) labellisé par le ministère de la recherche, les technopoles (Agropole, Bordeaux-Unitec, Montesquieu, Bordeaux-Technowest, Hélioparc, et Izabel-Estia) et le réseau des pépinières d'entreprises d'Aquitaine).

- Les organisations mises en place pour stimuler l'innovation dans les entreprises : 4 Pôles de compétitivités labellisés (AESE, Route des lasers, IPMF, Prod'Innov), 4 pôles candidats à la labellisation (Inno'vin, Énergie et environnement, Construction-aménagement et habitat durable, et nautisme et sport de glisse), 3 Systèmes productifs locaux (Glisse, Metaladour, Fruits et Légumes). Ces organisations visent à créer des synergies entre les entreprises, les acteurs de la recherche et de la formation, et les acteurs économiques, en particulier les collectivités, pour développer et mettre sur le marché de nouveaux produits et services.

- Le réseau européen « Centre Relais Innovation (CRI) » au sein d'OSEO anvar et de la Chambre régionale de commerce et d'industrie.

Le Réseau de Développement Technologique Aquitain (RDTA) créé il y a une quinzaine d'années a permis de sensibiliser un grand nombre de petites entreprises à l'innovation : coopération avec la recherche et les centres technologiques, accès à des soutiens publics. Il n'a cependant pas atteint un taux de pénétration suffisant dans les entreprises moyennes par manque de moyens d'accompagnement des besoins des filières régionales d'excellence en vue d'une meilleure compétitivité<sup>9</sup>. La gouvernance de ce réseau a logiquement été confiée à Innovalis-Aquitaine lors de sa création, pour améliorer la mise en réseau des acteurs de l'innovation et des entreprises.

En terme de gouvernance, les politiques en faveur de la recherche, de l'innovation et de la compétitivité sont mises en place au niveau régional au travers de différentes instances conformément aux compétences des organismes concernés ou d'échanges informels entre les directions des services de l'Etat (DRIRE, DRRT), du Conseil régional, des collectivités infra-régionales et du groupe OSEO.

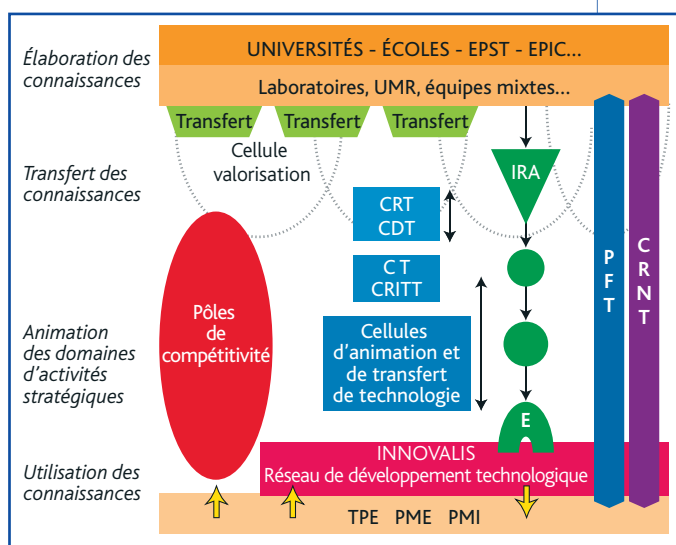
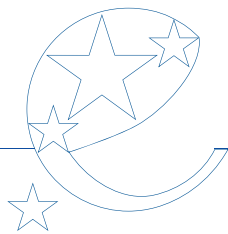


Figure 4 : schéma du système régional d'innovation technologique (PFT : plateforme technologique ; CNRT : centre national de recherche technologique ; IRA : Incubateur régional d'Aquitaine ; CRT : Centre de ressources technologiques ; CDT : Centre de diffusion technologique ; CT : Centre technique).

Les principaux dispositifs décisionnels ou consultatifs mis en place sont les suivants :

- au niveau de l'application, en région, des politiques nationales, le pilotage relève du représentant de l'État avec l'appui du Recteur, du Trésorier payeur régional, des services de l'Etat et des agences nationales implantées en région,
- au niveau des politiques régionales, le pilotage relève du Conseil régional en concertation avec les autres collectivités,
- au niveau des politiques contractualisées, la sélection des projets et le suivi des programmes s'effectuent au travers de comités de pilotage et de comités techniques. A titre d'exemple :
  - les interventions économiques en faveur des entreprises et des organismes d'appui sont mises en place dans le cadre du Comité Régional des Aides aux entreprises (CRA) coprésidé par le Préfet de région et le Président du Conseil régional,
  - l'accompagnement de programmes de recherche en appui aux grands organismes nationaux ; il s'agit en particulier des grands projets menés en liaison avec l'industrie, et d'actions en faveur du transfert de technologie qui sont pilotés par le Conseil régional qui s'appuie sur le Comité Consultatif Régional pour la Recherche et le Développement Technologique (CCRRDT) présidé par le Président du Conseil régional,
  - l'application en région des politiques nationales en faveur de l'innovation et de l'énergie relève respectivement du directeur régional de OSEO Anvar et du délégué régional de l'Ademe qui s'appuient respec-

9. Se référer à l'étude confiée en 2003 au cabinet DMS sur le positionnement des organismes de transfert dans le cadre de l'évaluation du contrat de plan État-Région (étude EVATT).



# Chapitre 1 - État des lieux

tivement sur la Commission Régionale d'Attribution des Aides à l'Innovation (CRAAI) et la Commission Régionale des Aides de l'Ademe (CRAA) au sein desquelles siègent des représentants de l'État et du Conseil régional.

Sur la question clé de l'innovation (au regard de la stratégie de Lisbonne, en matière de R&D et de transfert de technologie), deux problématiques distinctes se dessinent dans la région :

- la première, dans les filières de spécialisation (ASD, Chimie-pharmacie, filière bois d'industrie, ...) où de grands groupes disposent d'équipes performantes, l'enjeu principal est alors « d'essaimer » vers les PME partenaires pour leur permettre de constituer des grappes de sous-traitance de premier niveau industriel ;
- la seconde, dans les secteurs plus disséminés formés d'un tissu de PME (agro-alimentaire, équipement de la personne, mécanique...) dont la pérennité ne peut être assurée face à la mondialisation que par l'innovation sur des produits propres et des stratégies de niche (par exemple conserverie haut de gamme, vêtements de sport, équipements spécifiques etc.).

L'innovation est en effet au cœur de toutes les filières, quelle que soit la taille des entreprises : les grands groupes comme les artisans de production, chacun à leur échelle.

### 1.1.8. Transports : une accessibilité très inégale aux grands réseaux et une part élevée de la consommation d'énergie

Bien qu'excentrée à l'échelle nationale et européenne, la région Aquitaine jouit d'une situation favorable aux échanges de biens et de personnes du fait de sa frontière avec l'Espagne et de sa large ouverture sur l'Océan Atlantique et joue un rôle de plate-forme logistique à l'échelle européenne.

Sur l'ensemble des mouvements de personnes observés à travers les Pyrénées, 40 % du trafic routier de véhicules légers (VL) passe par l'arc Atlantique (36,4 millions de personnes). Pour le transport de marchan-

*La répartition modale du transport de marchandises à travers les Pyrénées en 2003 (unités : millions de tonnes).*

	Corridor atlantique	Corridor méditerranéen	Passage secondaire	Total
Route	45,0	51,0	5	101,0
Fer	2,0	2,3		4,3
Mer	75,7	37,9		113,6
Total	122,7	91,2		218,9

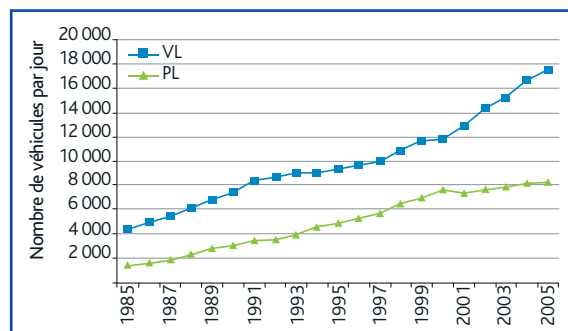
Source : Les transports sur le corridor multimodal Atlantique.

dis, le corridor Atlantique absorbe 56% du trafic traversant les Pyrénées, soit 123 millions de tonnes.

En 2004, environ 64 000 véhicules légers et 10 700 poids-lourds ont franchi quotidiennement la frontière franco-espagnole par la région Aquitaine, en empruntant principalement l'A63, Béohobie ou le pont Saint Jacques pour les VL.

Le trafic fret emprunte également le corridor maritime atlantique qui supporte 67 % du volume global des flux maritimes transpyrénéens de marchandises, soit 76 millions de tonnes.

La région est donc exposée aux aléas, apports et nuisances du trafic longue distance, notamment de transit. Au cours des dix dernières années le trafic de marchandises entre la péninsule ibérique et le reste de l'Union européenne a augmenté de 80%, croissance dont plus des deux tiers ont été absorbés par la route.



Évolution des trafics VL et PL à Biriattou (dpt 64) depuis 1985.

La région possède six gares TGV reliant les principales agglomérations aquitaines entre elles et avec la capitale. Le réseau ferré classique vient par ailleurs compléter le dispositif d'acheminement des marchandises par l'existence de cinq grandes plates-formes de transport combiné rail-route.

Cinq axes autoroutiers permettent de relier la région à Paris, Clermont-Ferrand, Toulouse, Bayonne (puis Irun en Espagne), et Montpellier par des infrastructures rapides. Par ailleurs, le réseau national dessert les grandes agglomérations du territoire aquitain. Enfin, le réseau départemental, moins dense dans les Landes que dans le reste de la Région, relie les espaces plus isolés aux grands axes de transport et contribue au fonctionnement intérieur des territoires.

Enfin, les liaisons internationales sont assurées grâce à trois aéroports internationaux (Bordeaux, Pau et Biarritz auxquels il faut ajouter l'aéroport de Bergerac desservi par des compagnies à bas tarifs), ainsi que deux sites portuaires principaux (le Port Autonome de Bordeaux et le Port de Bayonne).

Trafic des principaux aéroports aquitains (unités : nombre de passagers).

	2004	2005
Bordeaux Mérignac	2 897 018	3 062 393
Biarritz – Anglet - Bayonne	785 921	816 399
Pau - Pyrénées	720 588	728 965

Source : DGAC - SO.

Trafic des deux ports principaux (unités : milliers de tonnes).

	2004	2005
Port autonome de Bordeaux	8 139	8 691
Port de Bayonne	4 296	3 896

Source : DGAC - SO.

La région Aquitaine est tout particulièrement sensibilisée à l'amélioration des infrastructures régionales correspondantes.

Deux situations coexistent en effet ici :

- Sur le grand axe nord-sud, à l'ouest de la région, des capacités existent, mais sont de plus en plus saturées par la superposition des flux de transit avec la Péninsule ibérique et du trafic régional et local, tout particulièrement dans le franchissement des deux grandes agglomérations de Bayonne-Côte Basque au sud et de Bordeaux - Bassin d'Arcachon au nord, provoquant une véritable asphyxie pour accéder à la métropole.

- Au centre et à l'est de la région, les maillages du réseau sont insuffisants (ferroviaire) ou de capacité – et sécurité – totalement obsolètes (routier). Cela se vérifie aussi bien sur l'axe nord – sud intérieur, que sur les deux « diagonales » aquitaine : Bordeaux – Langon – Pau – Oloron et Périgueux – Marmande – Mont-de-Marsan – Bayonne.

Aujourd'hui, sur le plan des infrastructures ferroviaires, les principaux obstacles à l'écoulement du trafic de voyageurs et de marchandises sont dus d'une part à la différence d'écartement des voies entre la France et l'Espagne, ce qui handicape le report modal vers le fer et d'autre part au « bouchon ferroviaire de Bordeaux ». Les projets en cours permettront de supprimer ces deux contraintes. En effet, la construction de l'infrastructure ferroviaire désignée sous le nom de « Y Basque » à écartement de voie international à l'horizon 2013 et la mise à écartement international de la voie existante dans le cadre du PEIT à l'horizon 2020, côté espagnol, diminueront, voire supprimeront, les temps d'attente à la frontière franco-espagnole. Côté français, la suppression du bouchon ferroviaire de Bordeaux, dont les travaux de la première phase sont en cours, est également un enjeu important. Cette

opération permettra, avec la LGV Tours-Bordeaux dont c'est un préalable, de doubler les capacités actuelles au nord de Bordeaux. Elle a pour objectifs de faciliter la croissance du fret ferroviaire, dégager des capacités de circulation supplémentaires pour les TGV, TER et trains de marchandises et de créer un pôle multimodal à Cenon, point de connexion directe du train avec le tramway. Au sud de Bordeaux, l'aménagement de la ligne actuelle jusqu'à la frontière à l'horizon 2013 puis la réalisation de la LGV Bordeaux-Espagne à l'horizon 2020 permettront d'augmenter les capacités pour faire face aux trafics attendus.

Les hypothèses de croissance des trafics VL et PL à l'horizon 2025 et la capacité du réseau routier régional présagent un accroissement inévitable de la congestion routière sur les principaux axes routiers, en particulier au droit des grandes agglomérations. Malgré les projets ferroviaires et routiers en cours, la situation actuelle au droit des principales agglomérations de la région appelle à la fois des investissements lourds supplémentaires et un effort très volontariste en faveur du report modal qui ne peut s'inscrire que dans une stratégie européenne.

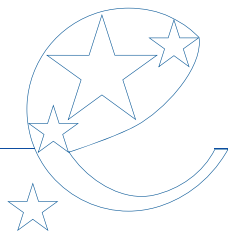
En Région Aquitaine, le secteur du transport représente 3,37% du Produit Intérieur Régional en 2002 (contre 4,31% pour la France Métropolitaine).

La part de transports dans la consommation d'énergie en Aquitaine s'élève à 39%, contre 30% pour la moyenne nationale. La faible densité de la population et l'étalement urbain induisent des besoins accrus de mobilité, souvent satisfaits par l'automobile. La voiture demeure en effet le mode de transport le plus utilisé en particulier dans les milieux non urbanisés, pour les déplacements interurbains. Mais, pour la première fois depuis 1974, la circulation automobile a baissé en 2005 (-1,4%), et ce phénomène tend à se poursuivre en 2006. Les modes de transports alternatifs (TER en interurbain, métro, tramway et TCSP en ville) voient leur fréquentation augmenter.

Les transports collectifs urbains représentent aujourd'hui en France environ 16% des trafics voyageurs. La région Aquitaine comptabilise six réseaux de Transports Collectifs Urbains (TCU) : Agen, Bayonne, Bordeaux, Mont-de-Marsan, Pau et Périgueux.

Selon l'enquête-ménages réalisée en 1998, les transports collectifs bordelais ne représentaient que 9% des déplacements quotidiens. L'arrivée du tramway a généré une hausse de la fréquentation du réseau des TCU et depuis septembre 2005, la fréquentation du réseau TBC<sup>10</sup> est supérieure à 260 000 voyages par jour.

10. Tram et bus de la CUB, gestionnaire des TCU sur la communauté urbaine de Bordeaux.



# Chapitre 1 - État des lieux

## L'offre et l'usage des Transport Collectifs Urbains en Aquitaine

Agglomérations	Nombre de communes desservies	Population du PTU (Périmètre du transport urbain)	Nombre de lignes	Longueur totale des lignes y compris parcours commun	Total des voyages (en milliers)	Voyages par habitant
Agen	7	62 683	6	63	703	11,2
Bayonne	6	130 653	15	129	4 935	37,8
Bordeaux	27	671 875	85	Non communiqué	59 128	88,0
Mont-de-Marsan	2	39 752	8	61	301	7,6
Pau	14	145 170	13	172	10 774	74,2
Périgueux	14	73 305	17	222	2 377	32,4

Source : DTT, CERTU, UTP, enquêtes TCU.

Des études de transport doivent être lancées en Aquitaine pour déterminer précisément la part des transports collectifs urbains ou interurbains par rapport aux autres modes de transport. Le tramway poursuit son déploiement sur la Communauté Urbaine de Bordeaux et des navettes électriques ont été mises en service à Arcachon, Bayonne et Bordeaux.

Des pôles multimodaux de voyageurs sont prévus afin d'améliorer la connexion entre les TER et les autres transports collectifs.

### 1.1.9. Les Technologies de l'Information et de la Communication : une connexion au réseau encore insuffisante et un accès aux services inégalitaire

À l'observation de l'ensemble des régions européennes éligibles à l'objectif « compétitivité régionale », l'Aquitaine, comme la quasi totalité des régions fran-

çaises, se place dans un niveau relativement modeste de développement de la société de l'information, tant en terme d'accès que d'usages, pour les entreprises comme pour les ménages. Elle profite cependant, depuis quelques années, à la fois d'une croissance importante en matière d'usages primaires et d'un commencement de mobilisation des investissements publics et privés dans ce domaine.

En ce qui concerne les infrastructures de transport et de collecte en fibre optique, la diversification du maillage de l'Aquitaine – bien qu'en progression grâce à la mobilisation des acteurs publics – est encore incomplète et inégale, tant en capacité qu'en terme d'offres commerciales.

Au bout de la chaîne, on constate ainsi qu'un service numérique évolué peut être 2,5 fois plus cher au cœur de la Haute-Lande qu'à Bordeaux, les opérateurs

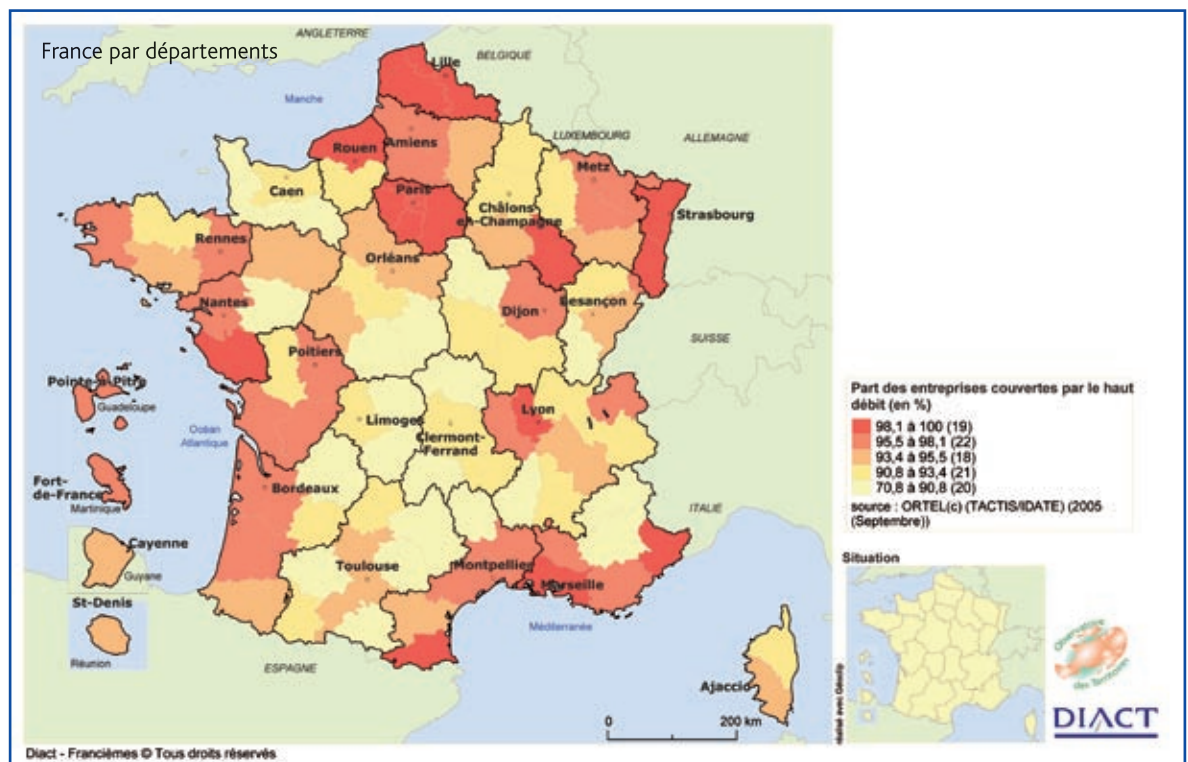


Figure 5 : part des entreprises couvertes par le haut débit (en %).

ayant concentré leurs efforts sur les marchés les plus porteurs : la conurbation bordelaise, le bipôle Pau / Bayonne – Anglet – Biarritz, et, par endroits, les axes de communication nord-sud le long du littoral et est-ouest entre Bordeaux et Toulouse<sup>11</sup>.

Néanmoins, à la fin de l'année 2006, un accès au service ADSL sera normalement possible pour 90% de la population, de même que pour près de 80% de celle-ci en ce qui concerne les accès à la télévision numérique terrestre et à la téléphonie mobile 3G (Edge). Cependant **8 à 10% des PME n'auront pas encore accès à l'ADSL**, compte tenu de la dispersion de leur implantation sur le territoire. Mais, parmi les entreprises disposant d'un tel accès, la moitié ne pourra faire jouer qu'à la marge la concurrence entre les fournisseurs de services et, plus grave, le même pourcentage ne disposera pas d'offre performante, supérieure à 2Mb/s symétrique.

La filière TIC en Aquitaine, qui comprend, en 2005, 1 867 établissements (7% du total régional) et représente environ 20 200 emplois (2% du total régional) est pour l'essentiel concentrée en Gironde et en Pyrénées-Atlantiques (plus de 80% des entreprises sur ces deux départements). Elle dispose d'un capital de savoir-faire reconnu à l'échelle nationale en raison de sa longue expérience télématique dans les années 80 et 90, savoir-faire qui s'exerce notamment dans les domaines tels que les technologies de l'image, la réalité virtuelle, les jeux sur téléphone portable, de l'e-marketing ou encore des téléservices à vocation publique.

Bien que le poids économique de cette filière soit en légère régression depuis 2003, la création de petites entreprises reste dynamique mais est essentiellement orientée, pour la capture de marchés, vers la demande locale. La filière, généralement faiblement capitalisée, souffre en effet à la fois d'un déficit de R&D et de puissance commerciale, car elle demeure atomisée (les 3/4 de ces entreprises ont moins de 5 salariés).

En ce qui concerne les usages, les progrès des 5 dernières années sont patents : 43% des ménages sont connectés à l'Internet en 2005 (contre 25% en 2001) soit plus que la moyenne nationale (40%), et 77% des PME (contre 58% en 2001). Mais ce dernier score reste encore en retrait vis-à-vis de la moyenne nationale (en 2005 : 86%). Les équipements en ordinateurs, les accès internet, notamment à haut débit, sont en dessous des moyennes nationale et européenne. Ainsi, en 2005, 52% des PME aquitaines sont connectées à Internet à haut débit, contre 62% en France et 55% en Europe.

En 2005, pour ce qui concerne l'accès Internet haut débit à domicile, l'Aquitaine se situe un peu au-dessus de la moyenne nationale avec 30% des ménages

Connexion à l'Internet à haut débit			
En 2005	Aquitaine	France	Europe
Ménages	30%	26%	23%
PME	62%	73%	63%
Population en zone couverte par l'ADSL			
	Aquitaine	France	Europe
En 2005	96%	96%	-

Source : diagnostic de la société de l'information 2006 (AEC).

connectés, contre 26% en France et 23% en Europe. En revanche, un ménage sur deux se dit perdu face aux offres de services.

Ces progressions se retrouvent dans tous les secteurs d'activité : 2/3 des hébergeurs touristiques, 3/4 des médecins, 100% des établissements d'enseignement du secondaire et 81% du primaire sont connectés. 63% des internautes achètent en ligne et 12% des Aquitains font leur déclaration de revenus en ligne. La proportion des offices de tourisme et syndicats d'initiative (OTSI) possédant un site est passé de 25% à 72% en cinq ans. Les contenus de services ont suivi : 43% des OTSI proposent de télécharger des brochures touristiques (8% en 2001), 51% des médecins achètent matériel et produits médicaux en ligne (17% en 2001), tous les étudiants des universités d'Aquitaine ont un accès nomade à leur environnement numérique.

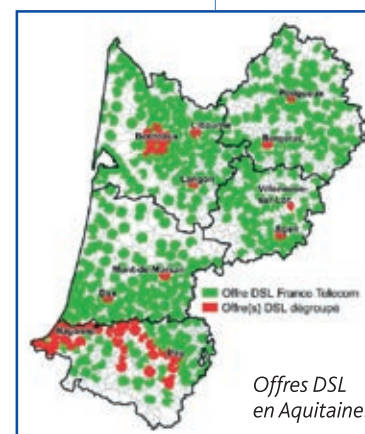
De tels progrès laissent pourtant la région à bonne distance des régions « leaders » européennes, voire de la moyenne continentale (91% des PME et 48% des ménages européens y sont connectés). Les équipements en ordinateurs, les accès internet, notamment à haut débit, sont en dessous des moyennes nationale et européenne. Ainsi, en 2005, 52% des PME aquitaines sont connectées à Internet à haut débit, contre 62% en France et 55% en Europe.

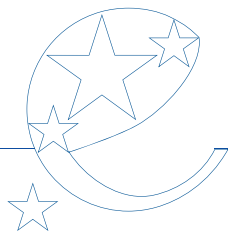
L'accompagnement (plus que la sensibilisation) à l'appropriation du numérique reste donc une priorité d'autant que, d'après l'enquête annuelle réalisée par l'AEC<sup>12</sup>, 1 ménage sur 2 se dit « perdu » face aux offres de services, 3 PME sur 10 souhaitent être conseillées dans leur besoin d'intégration des outils numériques, 9 communes sur 10 n'offrent pas encore de services interactifs à leurs administrés.

L'accès public à Internet est intégré au sein des structures préexistantes (écoles, mairies, bibliothèques...) au détriment d'un accueil spécifique accessible à l'ensemble de la

11. C'est ce constat qui a motivé le choix du GAL Leader+ du Pays Basque Intérieur de centrer son programme 2000-2006 sur les TIC, en recherchant un rééquilibrage entre le littoral et le Pays Basque Intérieur. Si la première période du programme a été principalement consacrée aux accès, la stratégie pour la seconde phase est clairement axée sur le développement des usages.

12. Aquitaine Europe Communication.





## Chapitre 1 - État des lieux

population. 62 % des Aquitains qui déclarent ne pas utiliser un point d'accès public à Internet ignorent si ce service existe à proximité de leur lieu de vie.

Cela témoigne également d'une insuffisance dans la mise à disposition par le secteur privé TIC régional (au-delà des outils « de base ») de ressources diversifiées, bon marché et adaptées : l'effort d'innovation, trop parcellisé et s'essouffant donc faute de moyens, et la diffusion des services (avec l'appui à leur appropriation) doivent être l'un comme l'autre dynamisés.

Un pas a été franchi dans cette direction depuis quelques années puisque les acteurs régionaux publics et privés se sont mobilisés pour le développement concerté d'un haut débit à la fois concurrentiel et équitable, dans le cadre du pôle aquitain pour la société de l'information (PASI), permettant ainsi la mobilisation des fonds structurels européens (seulement entre 2004 et 2006). Le schéma de développement régional du haut débit a été voté par le Conseil régional d'Aquitaine le 19 juin 2006. Il doit permettre d'affiner le diagnostic existant et de détailler les modalités de repérage en continu des infrastructures existantes (réseaux, pylônes équipés...) ou mobilisables (fourreaux, points hauts...), couplé avec le repérage de l'évolution des zones de couverture haut débit (services ADSL, services triple play...) ou de services de communications électroniques d'autres natures (TNT, téléphonie mobile...) et des zones à forte demande de trafic (ZAE...). Un système d'information géographique régional (SIG) permettant de mieux analyser l'existant et les besoins à couvrir sera ouvert sur Internet à tous les acteurs publics.

Une action de gouvernance plus approfondie reste à mener pour enrichir et actualiser en continu un schéma régional de cohérence des TIC qui intègrera tout à la fois les problématiques d'accès, d'usages et de services tout en mobilisant et renforçant la filière industrielle régionale. Le programme régional d'actions innovatrices « Aquitaine e-novation » avait d'ailleurs, entre 2002 et 2004, témoigné du fait que le soutien à un premier ensemble de projets (de taille modeste) mettant en lien l'expérimentation technique et la création de services avait pu mobiliser de nombreux acteurs privés aux côtés d'instances publiques s'ouvrant au risque de l'innovation.

### **1.1.10. Un impact des migrations déterminant sur la démographie régionale**

À l'échelle de l'Aquitaine le solde naturel est quasi-nul depuis quinze ans désormais (avec même un léger redressement depuis l'an 2000), l'excédent de la Gironde (département relativement plus « jeune ») compen-

sant le déficit record de la Dordogne et, plus modéré, des trois autres départements (dans l'ordre décroissant : Landes, Lot-et-Garonne, Pyrénées-Atlantiques). L'accroissement de la population régionale, au quatrième rang en France derrière Languedoc-Roussillon, la Corse et Midi-Pyrénées, est donc totalement imputable au solde migratoire.

Sur les cinq dernières années pour lesquelles des chiffres sont disponibles à partir de la nouvelle méthode de recensement de l'INSEE (du 1/1/1999 au 1/1/2004), cet accroissement est estimé à 136 300 habitants soit + 4,7% (contre + 3,1% en moyenne nationale).

Par département la gradation va de :

- + 9 300 pour la Dordogne (+ 2,4%)
- + 9 450 pour le Lot-et-Garonne (+ 3,1%)
- + 20 000 pour les Landes (+ 6,1%)
- + 25 200 pour les Pyrénées-Atlantiques (+ 4,2%)
- + 72 300 pour la Gironde (+ 5,6%).

Si l'accroissement girondin représente plus de la moitié du total régional (accusant encore le poids relatif de ce département sur la région), c'est désormais le département des Landes (grâce à sa partie sud-ouest) qui enregistre la plus forte progression en pourcentage.

**L'ensemble du littoral aquitain participe de manière déterminante à cet accroissement démographique avec un taux moyen de croissance annuel de 1%.** L'excédent migratoire est le moteur de cet essor démographique contribuant à lui seul à l'augmentation de la population littorale.

Par classes d'âge, les estimations de l'INSEE sur ces mêmes cinq dernières années montrent que :

- le déficit migratoire antérieur (sur la période intercensitaire 1990-1999) des 20-29 ans s'est comblé pour présenter un solde quasiment équilibré désormais ;
- les 30-39 ans représentent 23% du solde positif ;
- les 40-59 ans représentent 33% du solde positif ;
- les plus de 60 ans en représentent 17% seulement ;
- les moins de 19 ans (enfants des groupes précédents) 27%.

Cet afflux conforte la dimension résidentielle de l'économie aquitaine mais aussi globalement l'emploi régional, puisque plus de la moitié des migrants sont des actifs, proportion nettement supérieure au taux d'activité régional (inférieur à 45%).

Si les flux migratoires n'accroissent pas le vieillissement de la population régionale, qui est dû à des raisons endogènes (tenant à l'évolution historique du solde naturel régional), la proportion de personnes âgées reste nettement supérieure en Aquitaine qu'en moyenne nationale (24% de plus de 60 ans contre 21%), ce qui renforce les besoins relatifs en matière de services aux personnes âgées.

## 1.2. Emploi et inclusion sociale

### 1.2.1. Une progression de l'emploi régional maintenue

Même en phase de récession, l'emploi régional continue de progresser plus vite qu'en moyenne nationale (cf. annexe 4) et européenne (de 1995 à 2002 : + 1,5% en moyenne annuelle contre 1,3% pour l'U.E. à 15).

C'est ainsi que sur les dernières données annuelles disponibles de l'ASSEDIC (déc. 2005 / déc. 2004) la progression des effectifs salariés régionaux en Aquitaine a été encore de + 1,6% (contre + 0,6% seulement en moyenne nationale) avec les écarts sectoriels suivants :

- + 0,1% pour l'industrie (en stagnation donc, plutôt qu'en diminution en Aquitaine) ;
- + 1,9% pour le tertiaire (avec un dynamisme plus fort des services que du commerce) ;
- + 2,8% pour la construction.

Sur cette période, en raison de changements conséquents dans les dispositifs en vigueur (notamment des emplois-jeunes aux contrats d'accompagnement de l'emploi CAE), l'impact de l'emploi aidé est limité, une accélération étant attendue sur 2006.

L'emploi salarié total approche le seuil des 1 100 000, et l'emploi global (salariés et non-salariés confondus) celui de 1 250 000 (40% de la population totale).

Globalement, la structure de l'emploi régional peut être répartie en deux groupes :

- le premier correspondant à une production de biens et services destinée à un marché internationalisé et, de ce fait, de plus en plus concurrencée (ce qui concerne désormais la quasi-totalité du secteur primaire, de l'industrie mais aussi par extension la plus grande partie des services aux entreprises, sans oublier le tourisme) ;
- le second regroupant la part de l'activité régionale destinée à satisfaire les besoins de la population locale (ce qui inclut l'essentiel de la construction et des services publics et privés aux particuliers).

Compte tenu du poids de l'activité résidentielle en Aquitaine, une estimation approximative donnerait moins du tiers de l'emploi pour le premier groupe et, par conséquent plus des deux tiers pour le second, ce qui explique la sensibilité relativement plus faible de l'économie régionale aux cycles conjoncturels internationaux.

Cependant, sur ce total d'emploi, comme au niveau national, le temps partiel et les contrats précaires ont progressé, tout particulièrement en ce qui concerne les jeunes et les femmes, sans que l'on puisse faire le partage entre les situations « subies » ou « choisies ». Sur la base du dernier recensement général de popu-

	Aquitaine	Europe
Progression de l'emploi entre 1995 et 2002	+ 1,5 %	+ 1,3 % (UE15)

	Progression de l'emploi régional
Industrie	+ 0,1 %
Tertiaire	+ 1,9 %
Construction	+ 2,8 %

lation, le pourcentage de temps partiel apparaissait plus élevé en Aquitaine qu'en moyenne nationale, tant chez les hommes (18,2 contre 17,2%), que plus encore chez les femmes (32,7 contre 31%).

Dans ce constat, il faut également prendre en compte la forte proportion d'emplois saisonniers, correspondant à l'importance de l'économie touristique, notamment sur le littoral (+ 12 000 emplois sur la période juillet-août) et à l'économie agricole.

### 1.2.2. Des taux d'emploi relativement plus faibles que la moyenne nationale

En se fondant sur les taux d'emploi (des 15-64 ans)<sup>13</sup>, l'Aquitaine est en retrait de la moyenne française (61,4% contre 62,9%) elle-même en deçà de celle de l'UE à 15 (64,2%). L'écart est très faible sur les taux d'activité masculin (Fr : 69,6% ; Aq : 69,3%), mais plus sensible sur les taux d'activité féminin (Fr : 56,4% ; Aq : 53,6%). Toutefois, les écarts paraissent se combler au regard des résultats de l'enquête communautaire 2004 : le taux d'activité féminin en Aquitaine est de 55,1% contre 56,8% en moyenne nationale, 56,6% pour l'U.E. à 15 et 55,5% pour l'U.E. à 25.

On peut voir là l'héritage d'une société plus rurale, bien que le mouvement de rattrapage soit manifeste : de 1991 à 2002, + 27% pour l'emploi salarié féminin en Aquitaine (contre + 22% en moyenne nationale). En chiffres absolus, cela se traduit par une progression plus modérée de l'emploi salarié masculin (de 475 000 à 550 000, soit + 75 000) comparativement à l'emploi salarié féminin (de 400 000 à 500 000, soit + 100 000).

Ceci conduit à porter un regard plus nuancé sur les écarts par sexe constatés chez les demandeurs d'emploi : en Aquitaine, 54% de femmes et 46% d'hommes, à rapprocher des taux respectifs de progression de 57% et 43% du salariat féminin et masculin.

Dans des comparaisons interrégionales des taux d'activité, l'Aquitaine est globalement en retrait par référence à des régions françaises de dimension et de structure comparables (Pays de la Loire 65,9%,

13. Eurostat (année de référence : 2002).

# Chapitre 1 - État des lieux

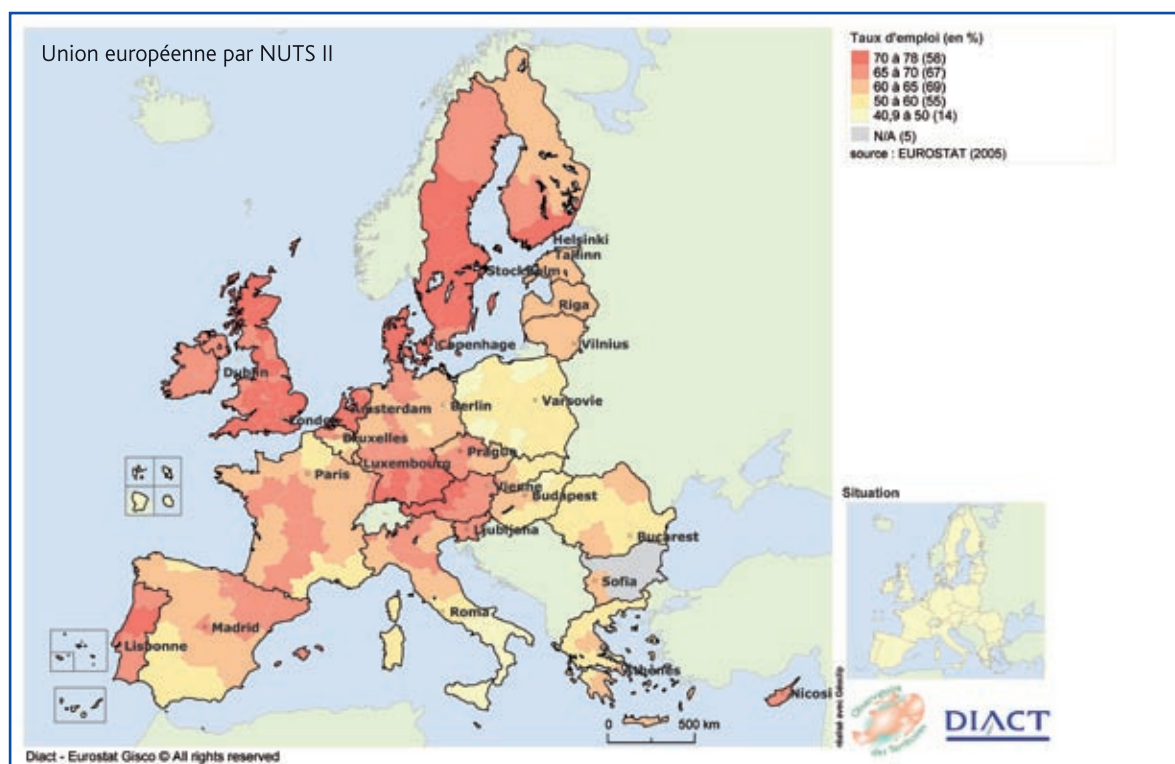


Figure 6 : taux d'emploi (en %).

Midi-Pyrénées 64,5%, Bretagne 63,9%), toujours en raison de la faiblesse relative du taux d'activité féminin. En revanche les proportions globales sont quasiment identiques avec la région limitrophe de la Communauté autonome du Pays basque (61,4 contre 61,1%) mais cette fois-ci en raison d'un taux d'activité féminin nettement plus élevé en Aquitaine (53,6 contre 48,1%), compensant des écarts de sens inverse sur le taux d'activité masculin (69,3 contre 74,0%). Quant aux taux d'emplois des seniors (55-64 ans), si la France dans son ensemble se situe nettement en retrait du taux moyen de l'UE à 25 (37,2% contre 42,4%<sup>14</sup>), et plus fortement encore par rapport à l'Europe du Nord, l'Aquitaine est au-dessus de la moyenne nationale avec 37,5%, se situant ainsi dans les premiers rangs des régions de province. La région corrobore donc le diagnostic présenté dans le CRSN soulignant que les régions métropolitaines dont les taux d'emploi sont les plus faibles sont aussi celles où le chômage est le plus élevé.

Toutefois le taux d'emploi des seniors ne reflète statistiquement, pour l'essentiel, que l'activité salariée de la classe d'âge correspondante. La prise en compte d'activités non-salariées (qu'il s'agisse de prolongements de la vie active dans le monde agricole, artisanal et des TPE) ou de l'engagement bénévole dans des activités collectives, est susceptible d'apporter une autre image de la « valeur ajoutée sociale des retraités ».

### 1.2.3. Le taux de chômage régional s'aligne sur la moyenne nationale

Les rédacteurs du CRSN distinguent deux modèles pour expliquer des taux de chômage plus élevés que la moyenne nationale :

- régions frappées par des baisses d'activité supérieures à l'évolution de la population active (ex. : Nord Pas-de-Calais),
- régions où l'emploi progresse, mais moins que la population active du fait de la hausse des taux d'activité et de migrations interrégionales positives (ex. : Languedoc-Roussillon).

L'Aquitaine appartient, depuis une vingtaine d'années, au second.

C'est ce qui explique, qu'en dépit d'une progression de l'emploi salarié régulièrement plus élevé que dans le reste du pays, le taux de chômage régional s'établissait entre 1 et 2 points au-dessus de la moyenne nationale, l'Aquitaine se situant alors dans les quatre ou cinq régions métropolitaines à plus fort taux de chômage.

Situation au 31/12/2005	Aquitaine	France
Taux de chômage	9,6 %	9,6 %
Taux de chômage des 16-25 ans	16,4 %	17 %
31% des chômeurs sont des chômeurs de longue durée.		

Source : INSEE - DRTEFP.

14. D'après l'enquête européenne 2004 sur les forces de travail.

Depuis la fin des années 1990, la situation a évolué et le taux de chômage aquitain – en diminuant plus sensiblement dans les phases d'expansion et en progressant moins dans les phases de récession – s'établit aujourd'hui exactement dans la moyenne nationale (9,6%), au dixième rang des régions françaises ; la poursuite de ce processus d'ajustement laissant entrevoir pour les semestres à venir un taux de chômage régional désormais inférieur au taux national (cf. annexe 4).

À l'intérieur de la région, les écarts par zones d'emploi sont encore conséquents : allant de moins de 7% pour les zones démographiquement les moins dynamiques (Oloron-Mauléon : 6,6%, Nord-est Dordogne : 6,9%), à près de 11% pour les zones les plus attractives (archaonnais : 10,9%, Bordeaux -zone centrale : 10,9%).

Toutefois, sur la période la plus récente, les écarts tendent à se réduire avec le ralentissement généralisé du taux de progression de la population active. C'est ainsi que sur l'année 2005, les demandes d'emploi en fin de mois catégorie 1 ont diminué de 7% dans les Landes, 5,9% dans les Pyrénées-Atlantiques, 5,8% en Gironde mais seulement de 3,3% en Dordogne et de 0,8% dans le Lot-et-Garonne. Les taux de chômage ont baissé beaucoup plus significativement en Gironde (de 10,8 à 10,1%), dans les Landes (de 9,4 à 8,8%), dans les Pyrénées-Atlantiques (de 9 à 8,3%) qu'en Dordogne (de 9,6 à 9,3%) et Lot-et-Garonne (de 10 à 9,8%).

Comme au niveau national l'ajustement conjoncturel impacte principalement le taux de chômage des jeunes, le chômage longue durée, de type structurel, n'étant statistiquement affecté que par des mesures de type réglementaire (préretraite, fin de droits et basculement vers le RMI...). Quant au taux de chômage féminin, s'il est en proportion plus élevé qu'en moyenne nationale (de l'ordre de 2 à 3 points), ce constat est à rapprocher du rattrapage régional des taux d'activité des femmes souligné plus haut.

#### 1.2.4. Inégalités femmes/hommes, des écarts à combler

Quantitativement, l'insertion féminine sur le marché du travail n'est, au regard des flux nets (départs – arrivées) de progression de la population active, pas plus problématique que celle des hommes. Qualitativement, les écarts restent manifestes tant en terme de précarité (déjà mentionnée), qu'en ce qui concerne les emplois occupés et, en conséquence, les disparités de rémunération.

Au dernier recensement général de population, comme en moyenne nationale, les femmes représentent plus

des 3/4 des employés (76,2% en Aquitaine, 75,5% en France métropolitaine) presque la moitié des professions intermédiaires (respectivement : 47,4% et 47,8%), mais seulement un peu plus d'un tiers des cadres et professions intellectuelles (34,1% et 34,7%).

Part des femmes	Aquitaine	France
Employés	76,2%	75,5% (métropole)
Professions intermédiaires	47,4%	47,8%
Progression de l'emploi entre 1995 et 2002	34,1%	34,7%
33% d'étudiantes dans les classes préparatoires aux grandes écoles scientifiques.		

Source : recensement de 1999.

Les écarts sont encore plus notables pour les artisans, commerçants et chefs d'entreprises (28% en Aquitaine, 27,9% en France métropolitaine) et les ouvriers (respectivement 18,2% et 19%). Chez les agriculteurs-exploitants toutefois la part des femmes est plus forte en Aquitaine : 34,8% contre 31,8% en moyenne pour la France métropolitaine.

En niveau salarial relatif, le retard de l'Aquitaine sur l'ensemble de la France métropolitaine (Île-de-France incluse) étant plus sensible pour les hommes (indice 91,2 sur une moyenne nationale base 100) que pour les femmes (indice 92,3), l'écart femmes/hommes est un peu moins fort dans la région, le salaire féminin atteignant 76,2% de celui des hommes contre 75,3% seulement pour la France métropolitaine.

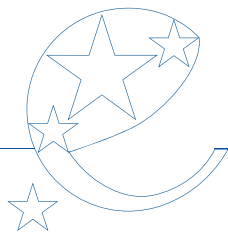
Les inégalités professionnelles par sexe se dessinent dès l'orientation dans l'appareil de formation initiale. C'est ainsi qu'en Aquitaine, moins de 11% de filles fréquentent les sections industrielles de BTS alors qu'elles sont 65% dans les BTS de services. De même, dans les classes préparatoires aux Grandes Écoles, les filles représentent 78% des élèves des sections littéraires et moins de 33% des sections scientifiques.

En 2003-2004	Aquitaine	France
Nombre total d'étudiants	101 984	2 200 000
Étudiant en formation dans les Grandes Écoles	17,1%	15 <sup>e</sup> rang national
Étudiants en formation d'ingénieur	3%	18 <sup>e</sup> rang national

#### 1.2.5. Une proportion toujours élevée de bénéficiaires des minima sociaux

La précarité en Aquitaine se manifeste par deux phénomènes :

– l'exclusion (au regard du marché du travail et plus généralement des processus d'intégration sociale) qui



## Chapitre 1 - État des lieux

se concentre sur un petit nombre de quartiers urbains identifiés dans l'agglomération bordelaise mais aussi dans celles de Pau, Bayonne, et de quelques villes moyennes ;

– la marginalisation, plus diffuse, de populations à très faible niveau de ressources qui trouvent refuge dans le milieu rural.

En Aquitaine, le nombre de bénéficiaires du RMI rapporté à la population totale est, depuis peu, inférieur à la moyenne nationale (17,7 bénéficiaires pour 1 000 habitants contre 18).

Le tissu associatif régional, relativement dense en Aquitaine, permet d'apporter de premières réponses au problème de l'exclusion sociale comme en témoigne la multiplicité des initiatives présentées au titre de la mesure 10b (appuyer les microprojets associatifs) de l'actuel programmation du FSE sur l'objectif 3.

### **1.2.6. Inégalités d'accès à la formation : le retard de l'Aquitaine**

En ce qui concerne tout d'abord les niveaux de formation (niveau d'instruction suivant la terminologie des statistiques harmonisées d'Eurostat), l'Aquitaine présente une répartition voisine de celle de la moyenne de l'UE à 15 en 2004 :

- 34,6% pour les niveaux faibles (contre 32,8)
- 44,2% pour les niveaux moyens (contre 43,7)
- 21,3% pour les niveaux élevés (contre 23,5)

Ce léger retard sur les niveaux supérieurs, par rapport au niveau moyen, est révélé par une comparaison avec la moyenne nationale française (proportion quasi identique des niveaux faibles, + 2,8 points en Aquitaine pour les niveaux moyens, et – 2,6 points pour les niveaux les plus élevés).

Le positionnement régional s'améliore nettement si l'on s'en tient au niveau de formation des jeunes (25-34 ans) : 20% pour les niveaux faibles (contre 23,2% dans l'U.E. à 15), 48% pour les niveaux moyens (contre 42,1%), 32% pour les niveaux élevés (contre 29,5%). Toutefois, l'Aquitaine accuse encore un sensible retard sur les effectifs dans les Grandes Écoles : 17,1% des étudiants aquitains au 15<sup>e</sup> rang national, et même au 18<sup>e</sup> seulement pour les formations d'ingénieurs.

Quant à l'accès des salariés aux dispositifs de formation (continue), comme à l'échelle nationale, le taux de participation (dépenses en pourcentage de la masse salariale brute annuelle) diminue régulièrement avec la taille des entreprises (en Aquitaine de 1,69 pour les moins de 20 salariés à 4,01 pour les plus de 2 000), le retard global de l'Aquitaine sur la moyenne nationale (2,59 contre 3,02) reflétant ainsi la place régionalement plus importante des entreprises de petite dimension.

Par secteur d'activités, les disparités sont conséquentes : de 1,5% pour les hôtels et restaurants à 5,1% pour les activités financières, en passant au sein de l'industrie par des écarts allant de 1,6% dans la chaussure, 1,8% dans l'habillement jusqu'à 3,1% dans l'aéronautique et 3,3% pour le papier-carton.

### **1.2.7. Des tensions sur le marché du travail accrues dans plusieurs secteurs**

Plus encore que dans d'autres régions françaises, les difficultés de recrutement sont particulièrement marquées, en Aquitaine, dans trois secteurs :

- l'emploi saisonnier (touristique et agricole), le manque de candidatures étant ici renforcé par les problèmes cruciaux de logement ;
- l'emploi dans les métiers de l'artisanat alimentaire ;
- la construction compte tenu, à la fois, de la pyramide des âges et du dynamisme du marché.

Toutefois, ce dernier exemple montre qu'au prix d'un fort volontarisme (promotion des formations, notamment par l'attrait de dispositifs rémunérés dans le cadre de l'alternance) et d'une réelle amélioration des conditions de travail et de rémunération, l'emploi salarié correspondant a pu passer de moins de 50 000 au plus profond de la crise en 1997, à 67 000 fin 2005.

Les perspectives de départ massif à court terme dans la fonction publique, le secteur bancaire et financier ou l'informatique devraient pouvoir trouver assez facilement des solutions de remplacement dans la région (notamment en raison de son attractivité). Les préoccupations sont plus fortes pour certaines professions de santé (infirmières, praticiens en milieu rural) et les emplois techniques spécialisés de l'aéronautique, ce qui appelle une forte mobilisation de l'appareil de formation correspondant.

Mais globalement les perspectives d'évolution de la population active en Aquitaine restent mieux orientées qu'en tendance nationale, sous réserve que l'attractivité de la région se maintienne au regard des actifs en cours de carrière, y compris pour les jeunes Aquitains.

## **1.3. Cohésion et développement durable du territoire**

### **1.3.1. Des dynamiques infrarégionales inégales et un regain démographique limité des territoires ruraux<sup>15</sup>**

Du fait du poids toujours croissant de l'économie résidentielle sur la quasi-totalité du territoire régional, l'Aquitaine ne présente pas de déséquilibres infrarégionaux aussi critiques que dans d'autres régions de France.

15. Cf. tableaux en annexe I.6.

- 17 aires urbaines en Aquitaine
- 7 aquitains sur 10 vivent dans une aire urbaine
- 1 communauté urbaine, 5 communautés d'agglomérations et 25 communautés de communes
- Un tiers des Aquitains vit dans les 3 grandes zones urbaines : Pau  
Biarritz-Anglet-Bayonne  
Bordeaux

Une seule zone d'emploi continue d'être en déprise à la fois démographique et d'emploi : nord-est de la Dordogne. Une seconde est considérée par l'INSEE comme étant « en difficulté à court terme » au regard de l'emploi : Villeneuve/Lot-Fumel. Cinq autres sont en quasi-stagnation : Bergerac, Lacq-Orthez, Oloron-Mauléon, Marmande-Casteljalous, combinant déprise agricole, repli industriel, sans véritable relais dans les services.

À l'inverse, la dynamique la plus forte (en dépit de taux de chômage locaux comparativement élevés) se concentre sur Bordeaux et l'Arcachonnais, Bayonne et le Sud des Landes, Pau. Les quatre aires urbaines correspondantes regroupent déjà, au dernier recensement général de population 46% du total de la population régionale (980 000 pour Bordeaux et Arcachon, 430 000 pour Pau et Bayonne, à parts pratiquement égales pour ces dernières). 4/5<sup>e</sup> des accroissements démographiques régionaux y sont concentrés entre 1990 et 1999 : + 15% pour l'aire urbaine d'Arcachon, + 7,8% pour celle de Bayonne, + 6,2% pour celle de Bordeaux, + 4,7% pour celle de Pau.

Les autres zones d'emploi occupent une position intermédiaire sous l'influence première de la métropole régionale ou, à titre secondaire, des autres villes moyennes d'Aquitaine : Agen, Périgueux, Mont-de-Marsan, Dax et Sarlat (grâce à l'attractivité du Périgord noir).

Ce faisant, en terme de dynamique démographique et de « qualité » de l'emploi productif (les trois grandes villes concentrant les emplois les plus qualifiés tant du secteur public que privé) un clivage préoccupant s'accroît entre l'ouest et l'est de l'Aquitaine, de part et d'autre d'une ligne approximative Libourne/Pau.

Qu'il s'agisse de la dynamique de l'économie résidentielle fortement affectée par le processus de littoralisation, partout perceptible en Europe, du tertiaire « supérieur », ou des secteurs de spécialisation les plus dynamiques – aéronautique/spatial/défense au tout premier rang – les deux grands pôles de Bordeaux-Gironde au nord et du bassin de l'Adour au sud s'affirment de plus en plus nettement, tandis que la Dordogne, le Lot-et-Garonne ainsi que les parties est des départements de la Gironde et des Landes et nord-est des Pyrénées-Atlantiques restent en retrait.

### Des quartiers urbains sensibles qui concentrent les inégalités

Les données fiscales rendent compte d'écarts persistants à l'intérieur de la région. Si (exercice fiscal de référence 2003) l'Aquitaine n'est qu'au 13<sup>e</sup> rang national pour la part des ménages soumis à l'impôt, elle remonte au 6<sup>e</sup> rang au regard du revenu moyen des ménages imposés.

Dans une approche infrarégionale des inégalités de revenus, la contribution du CESR sur les indicateurs sociaux montre qu'à l'échelle départementale :

– les Pyrénées-Atlantiques et les Landes présentent la position la plus équilibrée avec une proportion réduite de faibles revenus ;

– la Dordogne et le Lot-et-Garonne enregistrent des écarts modérés, mais avec des moyennes nettement plus faibles du fait de la rareté (relative) de hauts revenus ;

– la Gironde est dans la situation la plus contrastée comptant à la fois le plus de « riches » et le plus de « pauvres ».

Dans une approche plus détaillée encore, ce sont les mêmes quartiers urbains qui concentrent et additionnent les inégalités : d'emploi, de revenus, d'habitat et plus globalement encore de conditions de vie.

En Aquitaine comme ailleurs, la zone d'influence des villes n'a cessé de s'étendre depuis les années soixante. En 2000, les aires urbaines d'Aquitaine occupent près de 30% de l'espace régional, 4,5 fois plus qu'en 1968. Mais ce sont surtout aujourd'hui plus de 7 Aquitains sur 10 qui vivent dans une aire urbaine contre moins de 5 en 1968.

Cette croissance des villes, qui s'accompagne d'un phénomène d'étalement urbain (bien qu'inférieur à d'autres régions) pose forcément la question de leur cohésion ; en effet, les villes sont encore aujourd'hui confrontées à une perte de cohésion interne, conséquence de la dégradation physique et sociale de certains quartiers, ce qui constitue un frein majeur à leur compétitivité. Cette situation ne touche pas seulement les principales agglomérations mais également les villes moyennes qui subissent encore aujourd'hui, pour certaines, les conséquences du déclin des industries traditionnelles de main d'œuvre.

#### Les 29 UCUS d'Aquitaine :

Périgueux, Boulazac,  
Coulounieix-Chamiers

Bergerac

Bordeaux, Cenon, Lormont,  
Flourac, Bassens, Sainte  
Eulalie, Ambarès, Bègles,  
Talence, Villenave d'Ornon,  
Pessac, Mérignac, Eysines

Mont-de-Marsan, St Pierre  
du Mont

Agen, Le Passage

Sainte Livrade

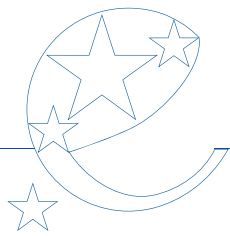
Bayonne, Boucau

Pau, Lescar, Lons, Jurançon,  
Billère

L'Aquitaine est maillée par **25 contrats de pays**.

Les pôles ruraux et les pôles ruraux isolés représentent 30,1% du territoire régional.

11 pôles d'excellence ruraux labellisés en Aquitaine.



## Chapitre 1 - État des lieux

Par ailleurs, les difficultés sociales persistent dans un certain nombre de quartiers, même si elles ne sont plus forcément de même nature qu'il y a 10 ans ; le chômage a baissé dans bon nombre d'entre eux mais la précarité a par contre beaucoup augmenté, avec un nombre de plus en plus important de personnes dépendantes des allocations et des minima sociaux. Même s'il est difficile de le mesurer, on peut imaginer que le phénomène de mobilité résidentielle, qui concerne les populations à trajectoire sociale ascendante, a pour effet d'accroître la « captivité » des populations les plus fragiles.

Ce constat est aggravé par le vieillissement des parcs de logements sociaux et l'absence ou la désuétude des équipements et des services.

Contrairement à d'autres régions, ces phénomènes touchent en Aquitaine non seulement les trois principales agglomérations, mais également un tissu de villes petites et moyennes dans lesquelles les effets de déstructuration, malgré une ampleur moindre, sont tout aussi néfastes.

Ces phénomènes ne pourront s'inverser durablement qu'avec une intensification des projets de transformation radicale de ces quartiers, destinés à combler les écarts entre territoires et à ramener ces quartiers à la norme de l'agglomération dans laquelle ils sont situés.

- 7 villes ont conclu une **convention de rénovation urbaine** avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine.
- 9 autres projets sont en phase d'achèvement.
- 29 contrats urbains de cohésion sociale (CUCS).

### Des dynamiques locales émergentes dans les espaces ruraux

Si en dépit d'un « rattrapage » certain par référence aux moyennes nationales, l'Aquitaine reste relativement plus rurale que le reste du pays, les 17 aires urbaines identifiées sur son territoire par l'INSEE couvrent déjà plus de 70% de la population régionale (contre plus de 80% en moyenne nationale) dans une proportion approximative de 3/4 pour les pôles urbains et de 1/4 pour les couronnes périurbaines et multi-polarisées.

Cependant, en termes d'accroissement démographique, l'essentiel de la progression régionale, pendant la dernière période intercensitaire, s'est concentrée sur les aires urbaines qui ont augmenté de 5,5%, alors que les espaces à dominante rurale n'ont progressé que de 0,8%, le dépeuplement se poursuivant sur une large part de la Dordogne, du Lot-et-Garonne et du centre des Pyrénées-Atlantiques.

Sur certains territoires à vocation touristique et résidentielle (notamment sud de la Dordogne, nord du

Lot-et-Garonne) le regain démographique des années 1980-1990 est sensiblement ralenti. Si le marché de l'immobilier reste actif, ce n'est plus en raison d'un flux net d'arrivée de nouvelles populations, mais d'un renouvellement de cette dernière par des mouvements intergénérationnels (des actifs en fin de carrière ou de néo-retraités venant remplacer les personnes qui repartent vers leur pays/région d'origine lorsqu'ils atteignent des âges avancés).

Hors des grandes agglomérations et des secteurs de spécialisation dominants se dessinent aussi des foyers locaux de dynamisme, fondés sur des initiatives et des innovations territoriales et managériales.

Cela concerne d'abord l'organisation et la gouvernance des territoires avec la structuration de Communautés d'agglomérations ou de communes autour des villes moyennes d'Aquitaine qui forment un réseau relativement dense de structuration de l'espace régional. Cette dynamique s'étend – bien que de façon très inégale – sur certains territoires plus vastes à partir des projets de Pays, collectivement élaborés par les élus locaux et des représentants de la société civile regroupés dans les Conseils de développement. L'Aquitaine, qui présentait un décalage notable dans ces domaines par rapport à d'autres régions françaises (de l'ouest notamment), a comblé son retard au regard du pourcentage de population locale couverte par des structures intercommunales.

Cela concerne ensuite l'économie résidentielle avec des formes innovantes d'accueil des populations et de services aux personnes, ou certaines niches dans les secteurs ouverts à la concurrence internationale : offres touristiques innovantes combinant accueil de qualité et propositions d'activités originales en rapport avec le patrimoine local, promotion de labels pour des productions spécifiques.

L'exceptionnel cadre de vie de l'Aquitaine n'est plus seulement considéré, ici, comme un bien de consommation, mais comme un facteur de production à part entière.

Dans les deux cas, ce sont des projets fédérateurs entre professionnels qui permettent d'avancer suivant une dynamique ternaire : innovation-qualité-service.

Parallèlement aux pôles de compétitivité, l'État instaure une démarche spécifique au monde rural pour favoriser la dynamique économique et la création d'emplois : les pôles d'excellence rurale (PER). Il s'agit de labelliser 300 PER sur tout le territoire français d'ici fin 2006. D'ores et déjà 176 pôles sont labellisés pour 120 M€, dont 11 pour l'Aquitaine (la moyenne régionale est de 8), selon l'une des quatre orientations : patrimoines et tourisme, bioressources, services et accueil, technologie.

### Le littoral : un développement à maîtriser

L'espace littoral aquitain correspond approximativement à l'ensemble des intercommunalités littorales et représente une population d'un peu plus de 420 000 habitants.

Cet espace fait l'objet d'une pression démographique et foncière extrêmement vive, notamment autour du Bassin d'Arcachon et de la côte basque, due à l'attractivité qu'il exerce auprès des populations non résidentes.

#### Littoral Aquitain :

- 420 000 habitants (près de 14% de la population régionale) répartis sur 105 communes.
- Une façade maritime de plus de 250 km de long.
- Entre 1982 et 1999, la population du littoral a augmenté de 21% contre 12% au niveau régional.

Cette attractivité induit le développement d'une économie résidentielle fondée principalement sur les activités de services.

Cette dynamique, si elle n'est pas maîtrisée, peut remettre en cause l'existence de certaines activités économiques existantes et les équilibres sociodémographiques et soumet l'ensemble des espaces naturels terrestres et maritimes à des pressions anthropiques de plus en plus fortes.

Cet espace est par ailleurs soumis à des contraintes du fait des risques d'érosion des côtes et de submersion marine.

Conscients des atouts de cet espace, mais aussi des risques qu'il encourt, l'État, la Région, les trois départements concernés et les intercommunalités littorales ont entamé depuis 2002 une démarche collective pour élaborer un diagnostic et proposer les outils nécessaires à la mise en œuvre d'une politique publique partenariale sur cet espace. Cette démarche a abouti à la création d'un groupement d'intérêt public (GIP) d'aménagement du territoire, dont le principe a été validé par le comité interministériel d'aménagement et de compétitivité des territoires (CIACT) du 6 mars 2006. Ce GIP Littoral a pour mission essentielle d'animer la mise en œuvre d'un plan de développement durable du littoral, s'appuyant sur les principes de la gestion intégrée des zones côtières, sur les orientations de la future politique maritime européenne, présentées dans le livre vert, ainsi que sur la stratégie nationale de développement durable.

### Le massif Pyrénéen : un espace à la fois agricole et touristique

S'il représente une faible part du territoire aquitain, le massif pyrénéen est un territoire marqué par ses spécificités naturelles et culturelles, alliant pratiques agri-

coles et activités touristiques. Espace transfrontalier, il jouxte également la bande côtière basque. Par ailleurs, le parc national des Pyrénées couvre la partie du territoire la plus montagneuse.

Si les conflits d'usage face au développement du tourisme (plus estival qu'hivernal désormais) et l'arrivée de résidents secondaires sont toujours une source de tension, particulièrement dans le domaine foncier, il n'y a pas ici de véritable pression démographique liée à l'urbanisation, sauf sur une partie de son piémont en continuité avec l'arrière littoral.

Les actions en faveur des Pyrénées s'appuient sur un comité de massif, qui regroupe l'ensemble des acteurs publics et économiques de ce territoire. Les problématiques spécifiques de la montagne font l'objet d'un axe interrégional de massif dans le programme opérationnel FEDER de la région Midi-Pyrénées. Ce programme sera géré sous l'autorité du Préfet coordonnateur de massif à savoir le Préfet de la région Midi-Pyrénées.

#### 1.3.2. Une préoccupation environnementale omniprésente en Aquitaine

Le Profil Environnemental Régional<sup>16</sup> a mis en évidence la variété et la dimension des espaces et des paysages d'Aquitaine, son potentiel d'aménités et de qualité de vie, son lien originel avec l'eau, et son patrimoine paysager et culturel attesté par quatre inscriptions sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO (Juridiction de Saint-Émilion, grottes ornées de la Vallée de la Vézère, chemin de Saint-Jacques de Compostelle et Bordeaux). Mais il a aussi noté que cette région « favorisée par la nature » était soumise à des pressions d'extension de l'urbanisation, d'aménagement de corridors de transport, d'utilisation forte des milieux et des ressources, et de pics saisonniers de fréquentation touristique.

La valorisation et la protection de l'environnement aquitain constituent donc à la fois une condition de préservation de son identité naturelle et culturelle, et une dimension nécessaire du maintien et du développement de son attractivité et de sa compétitivité.

Les grands sites et les espaces naturels remarquables, les milieux humides, les espèces faunistiques ou floristiques endémiques et emblématiques participent de l'application locale de la stratégie nationale de la biodiversité, et constituent des richesses valorisables sur le plan économique et social.

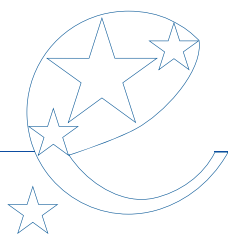
#### Massif Pyrénéen Aquitain :

- 19 000 km<sup>2</sup> pour 94 000 habitants
- Une densité de 27,4 habitants au km<sup>2</sup>.

16. Disponible en Annexe II.

#### Profil environnemental :

- Un parc national, 2 parcs régionaux, 11 réserves naturelles nationales, 6 réserves régionales.
- 30% des masses d'eaux superficielles et 40% des masses d'eaux souterraines considérés en bon état.
- L'Aquitaine produit :
  - 5% des émissions nationales de dioxyde de carbone (origine : Transport, résidentiel et agriculture)
  - 4,4% des émissions nationales de méthane (origine : agriculture)
- 463 sites inscrits et 153 sites classés.
- 3 sites inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO



## Chapitre 1 - État des lieux



La qualité de l'air, la qualité de l'eau et la disponibilité de l'espace, longtemps considérées comme un patrimoine quasiment inépuisable et inaltérable d'une région caractérisée par sa faible densité de population et son climat tempéré, subissent le risque de changement climatique et, plus généralement, de dégradation de l'environnement engendré par l'étalement urbain, les nuisances dues au développement des transports routiers, et, ponctuellement, la concentration industrielle mais aussi, en milieu rural, par le développement d'une agriculture fortement consommatrice d'eau et la multiplication des sources de pollutions diffuses et/ou le mitage pavillonnaire lié à la déprise agricole.

L'Aquitaine, partie aval du bassin hydrographique et siège de ses principaux aquifères souterrains, est très sensible aux périodes de sécheresse (particulièrement dans l'agriculture, faute d'une gestion raisonnée de la ressource), aux surconsommations urbaines et aux pollutions par les excès d'intrants. Si son bilan énergétique est équilibré, le potentiel d'ensoleillement et de la biomasse ne sont pas à ce jour assez valorisés et celui de la mer encore peu étudié.

Par ailleurs, l'Aquitaine dispose d'une façade maritime de plus de 250 km de long composée pour sa plus grande longueur d'une côte sableuse et dans sa partie sud d'une côte rocheuse.

Cet espace terre-mer constitue un ensemble de paysages et d'écosystèmes remarquable, alliant cordon dunaire, forêts, falaises, lacs et marais.

Dans le domaine des transports si, du fait de l'étendue de son territoire, de son inégale densité démographique et de la dispersion de l'habitat, l'Aquitaine accuse déjà une surreprésentation du mode routier en dépit d'un renforcement récent de l'offre de transports collectifs alternatifs (tramway bordelais, services de TER), elle est surtout confrontée à des flux croissants de transit depuis et à destination de la péninsule ibérique qui appellent un effort européen majeur en faveur du report modal.

Les risques les plus sensibles en région sont les risques incendie, inondation et mouvements de terrain, ainsi que les risques induits par les implantations industrielles ; la culture du risque en Aquitaine est un réflexe que les collectivités et les entreprises s'approprient progressivement, mais l'évolution notamment climatique et urbaine nécessite un approfondissement des connaissances et des techniques, une plus grande coordination des réseaux de surveillance, et le développement de politiques d'aménagement adaptées aux aléas, qui parfois se recoupent sur un même territoire (secteur d'Ambès et bassin de Lacq).

Le cadre de vie convivial est un atout indéniable renforçant l'image attractive de la région ; mais la préservation de la qualité des paysages, la limitation des nuisances sonores, le maintien du lien social (avec une vie associative riche) doivent être accompagnés de manière attentive.

### 1.3.3. L'Aquitaine : une région transfrontalière et ouverte sur l'Europe

Partenaire des programmes de coopération atlantique, sud-ouest européen et transfrontalier, la région Aquitaine s'inscrit depuis plusieurs années dans une politique dynamique de coopération à l'échelle européenne. Sa frontière avec l'Espagne constitue un atout certain pour l'ouverture des esprits et des pratiques. Les actions conduites au titre des programmes INTERREG ont concerné prioritairement les infrastructures et les réseaux de communication (exemple de la plateforme multimodale Aquitaine / Euskadi), les actions communes entre centres technologiques (métallurgie, mécanique, bois, agro-alimentaire), le développement touristique, les actions de protection, de gestion et d'équipements en matière environnementale, la mise en place de formations communes.

Depuis plusieurs années, la Région Aquitaine consacre des moyens financiers spécifiques (1 M€ par an) à l'accompagnement de projets de coopération transfrontalière avec les communautés autonomes d'Euskadi, de Navarre et d'Aragon, en particulier dans les domaines de la RDT, la formation et l'enseignement supérieur, et le développement socioculturel.

En outre, la région Aquitaine a développé ces dix dernières années des coopérations bilatérales dynamiques avec le Land de Hesse (Allemagne), la Région Emilie Romagne (Italie) ou encore la Région de Galati (Roumanie) dans les domaines de la viticulture, l'aéronautique, le laser et la recherche, ainsi que des coopérations multilatérales dans le cadre de Réseaux de Régions Européennes périphériques et maritimes (CRPM<sup>17</sup>), transfrontalières (ARFE<sup>18</sup>), ou portant sur l'innovation (IRE<sup>19</sup>), la santé (ENRICH<sup>20</sup>), l'agriculture (AREFLH<sup>21</sup>, AREPO<sup>22</sup>, GMO-FREE<sup>23</sup>, etc.), ou enfin de projet européens relatifs au tourisme, à la gestion du littoral, et à l'industrie chimique.

À une échelle franco-française, la région Aquitaine est déjà fortement interdépendante avec ses voisins, Midi-Pyrénées en tout premier lieu au travers du pôle de compétitivité aéronautique-espace-systèmes embarqués. Les relations économiques de proximité sont toutefois encore trop distantes avec le nord de l'Espagne.

17. Conférence de Régions Périphériques Maritimes.

18. Association des Régions Frontalières Européennes.

19. Innovating Regions in Europe.

20. European Network of Regions Improving Citizens' Health.

21. Association des Régions Fruitières Légumières et Horticoles.

22. Association des Régions Européennes des Produits d'Origine.

23. GMO Free Regions Europe.

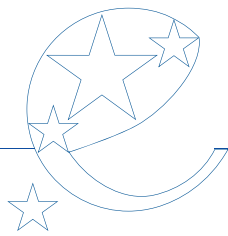
## 2. Analyse des Forces/Faiblesses et des Opportunités/Menaces de la région Aquitaine

L'analyse propose pour chaque domaine du diagnostic :

- de relever les points forts à valoriser, les points faibles à compenser, les potentialités et les menaces à prendre en compte pour définir la stratégie du programme FEDER.
- d'identifier dans le cadre du champ d'intervention du FEDER, les problématiques sur lesquelles le programme pourra se concentrer et les enjeux de développement qui leurs sont liés. Ces problématiques sont mises en exergue dans le tableau.

Il s'agira ensuite dans la stratégie de hiérarchiser ces enjeux et de démontrer la valeur ajoutée communautaire.

Domaines du diagnostic	Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces	Enjeux pour le FEDER
<b>A) Compétitivité, innovation, croissance</b>					
a) Une croissance régionale supérieure à la moyenne nationale	Variation annuelle moyenne du PIB entre 1992-2002 : Aquitaine : +3,1% France : +2,4% UE25 : +2,4%	PIB par habitant encore inférieur à la moyenne de l'Europe des 15 (102 <sup>e</sup> rang des 254 régions communautaires)	Attractivité forte, favorable à l'économie résidentielle.	Risque de saturation des zones les prisées.  Contradiction interne de l'économie résidentielle.	
b) Des spécialisations productives régionales en nombre limité sur les marchés mondiaux	Liées à la fois aux ressources naturelles et à la technologie appuyée sur l'économie de la connaissance	En nombre limité d'où exposition aux retournements de situation	Sur des marchés plutôt en expansion à l'échelle mondiale	Concurrence de nouvelles zones de production (notamment pour les vins)	Renforcer l'innovation dans les secteurs clés pour l'Aquitaine
c) Compétition et compétitivité entre régions : un défi à relever pour l'Aquitaine	Forte attractivité résidentielle	Attractivité plus limitée pour les entreprises  Faible présence à l'international des entreprises	Espaces encore disponibles	Zone de production « high cost »	Accueillir de nouvelles entreprises et faire accéder les entreprises à de nouveaux marchés
d) Entreprises et établissements de production : une structure contrastée	Présence de gros établissements de groupes	Déficit de grosses PME endogènes et « entrepreneuriales »	Enracinement par des coopérations de proximité	Délocalisations directes et indirectes	Soutenir le développement des entreprises et les aider à atteindre la taille critique
e) Enseignement supérieur et recherche publique	Quelques spécialisations reconnues internationalement	Faible visibilité de la recherche publique dans le domaine des sciences de l'ingénieur	PRES Bordeaux RDTA matériaux	Risque de dispersion des investissements	Renforcer la recherche collective privée et publique
f) Un risque de décrochage en matière d'innovation	Quelques pôles d'excellence de recherche publique et de structures privées ayant une visibilité mondiale  Des sources de financement multiples	Faiblesse des dépenses en R&D et des coopérations public/privé  Un système peu visible pour les entreprises  Retard en matière d'infrastructures de recherche de taille critique	Création d'une Agence Régionale pour l'Innovation (Innovalis Aquitaine)  Structuration en pôles de compétitivité et Systèmes productifs locaux et autres interfaces recherche/entreprise	Décrochage technologique des PME  Manque d'ouverture extrarégionale et morcellement du système d'innovation	Renforcer, développer et structurer la recherche dans les domaines scientifique et technologique clés  Développer les démarches d'amélioration continue de la compétitivité  Augmenter le taux de participation des PME aux programmes de R&D coopératifs  Gouvernance de l'innovation



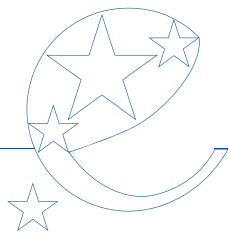
# Chapitre 1 - État des lieux

Domaines du diagnostic	Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces	Enjeux pour le FEDER
<b>A) Compétitivité, innovation, croissance (suite)</b>					
g) Une accessibilité très inégale aux grands réseaux de transport	Tous les modes présents en Aquitaine	Saturation du trafic de transit et déficience du maillage intérieur  Part des transports urbains collectifs non connue	Possibilité de report modal de la route vers la mer et le rail	Paralysie de l'accès aux agglomérations  Emission de gaz à effet de serre  Besoin de transports en hausse (par marchandise Nord/sud, et voyageur du fait de l'étalement urbain)	Promouvoir de nouveaux modes de déplacements durables
h) TIC : une connexion au réseau encore insuffisante et un accès aux services inégalitaire	Progression des réseaux	Inégalités d'accès et de coût des services par zones géographiques  Taux de connexion en haut débit des PME inférieur à la moyenne nationale	Demandes régionales en forte croissance  Développement des services et usages TIC	Décrochage de certains territoires et populations	Réduire les disparités d'accès aux technologies de l'information et de la communication d'usage et de services  Assurer une meilleure appropriation de ces technologies par l'ensemble des acteurs économiques, en particulier les PME, et par la société  Renforcer la gouvernance
i) Un impact des migrations déterminant sur la démographie régionale	Solde positif	Seulement équilibré pour les 20-29 ans	Accroissement de la population active	Proportion plus élevée de personnes âgées	

Domaines du diagnostic	Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces	Enjeux pour le FEDER
<b>B) Emploi, inclusion sociale</b>					
a) Une progression de l'emploi toujours (relativement) soutenue	Progression relative supérieure aux moyennes nationale et communautaire	Base industrielle limitée	Dynamique résidentielle, (construction et services aux personnes)	Effritement de certains secteurs productifs (effets de délocalisation et d'éviction dans certaines zones par les excès de l'économie résidentielle)	
b) Des taux d'emploi relativement plus faible que la moyenne nationale	Correct pour les seniors	En retrait pour les femmes	Rattrapage engagé	Effet de vieillissement. Problème de renouvellement des générations	
c) Un taux de chômage régional qui s'aligne sur la moyenne nationale	En baisse relative	Encore relativement fort	Besoins croissants de main-d'œuvre	Fracture sociale	
d) Inégalités hommes/femmes : des écarts à combler	Quantitativement : insertion semblable	Qualitativement : disparités hiérarchiques et de salaires	Un certain rattrapage du fait des besoins de main-d'œuvre	Précarité différenciée	Promouvoir la parité hommes/femmes (priorité transversales)

Domaines du diagnostic	Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces	Enjeux pour le FEDER
<b>B) Emploi, inclusion sociale (suite)</b>					
e) Les minima sociaux	Une amélioration relative en référence à la moyenne nationale	Dualité de la pauvreté exclusion rurale et urbaine	Besoins dans les métiers en tension	Creusement des écarts (en particulier dans le logement)	
f) Des inégalités d'accès à la formation qui accusent les tendances nationales	De bons niveaux moyens	Faiblesse relative des niveaux supérieurs	Des besoins de qualification accrue	Exclusion et décrochage	Valoriser les métiers scientifiques et diffuser la recherche auprès du grand public
g) Des tensions sur le marché du travail accrues dans plusieurs secteurs	Créations d'emplois	Besoins non satisfaits croissants	Meilleure gestion de la main-d'oeuvre	Dualisme accru sur le marché du travail	Favoriser les liens entre les entreprises et les lieux de formation, notamment l'université. Aider à l'insertion des jeunes diplômés

Domaines du diagnostic	Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces	Enjeux pour le FEDER
<b>C) Cohésion et développement durable du territoire</b>					
a) Des dynamiques infrarégionales inégales et un regain démographique limité des territoires ruraux	Agglomérations et littoral dynamiques	Retard et déprise de certaines zones de l'intérieur	Développement en réseau	Dualisme accru est/ouest et interne aux agglomérations Conflits d'usage croissants	Relever le défi économique pour conserver des activités diversifiées sur tout le territoire  En articulation avec le FEADER
b) Des quartiers urbains sensibles qui concentrent les inégalités	Baisse du chômage (notamment de longue durée)  Important programme de requalification des quartiers en cours	Augmentation de la précarité  Vieillesse des logements sociaux et des équipements	Prise de conscience de la nécessité de relier ces quartiers au reste de l'agglomération	Concentration des inégalités	Relever le défi démographique en terme d'habitat, de mixité sociale  Mise en œuvre de projets globaux et cohérents de transformation des quartiers urbains en difficultés  En articulation avec le FSE
c) Des dynamiques locales émergentes dans les espaces ruraux	Nouvelles organisations des territoires	Avec des territoires en déprise	Innovations territoriales (cf. pôles d'excellence rurale)	Conflits d'usage croissants  Ne pas atteindre les masses critiques pour pérenniser	Favoriser la diversification de l'activité économique, le soutien au PME et la relance de l'emploi dans les territoires en mutation, en particulier les zones rurales fragiles.
d) Le littoral : un développement à maîtriser	Une forte attractivité	Une économie résidentielle principalement tournée vers les services	Un excellent maillage du territoire et la création d'un Groupement d'Intérêt Public entre l'Etat, la Région et des trois départements	Pression foncière et démographique extrêmement vive	Promouvoir une gestion intégrée du littoral



# Chapitre 1 - État des lieux

Domaines du diagnostic	Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces	Enjeux pour le FEDER
<b>C) Cohésion et développement durable du territoire (suite)</b>					
e) Le Massif pyrénéen	Un espace naturel exceptionnel	Des problématiques particulières	Un tourisme estival et hivernal développé	Des conflits d'usage et des tensions foncières	
f) Environnement					
- 1 Energies, changement climatique	Aquitaine = moyenne nationale pour les gaz à effet de serre, bilan énergétique régional équilibré	Poids du mode routier (longue distance et proximité) et du résidentiel (dispersé et à faible qualité thermique),	Potentialités ensoleillement, biomasse, Haute Qualité Environnementale et mise en place filières régionales	Croissance continue de la consommation d'énergie. Inertie facteurs d'émission,	Promouvoir les économies d'énergie et les énergies renouvelables
- 2 Risques	Prise en compte risques naturels et technologiques dans de nombreux plans	Forte sensibilité à plusieurs types de risques, zones de cumul de risques	Intérêt analyse conjointe du risque (aléa) et de son impact socio-économique	Méconnaissance et banalisation de l'impact potentiel des risques dans l'opinion publique	Améliorer la prise en compte du risque technologique et naturel
- 3 Biodiversité et paysage	Patrimoine et aménités exceptionnelles	Fragilité de certains sites, et adhésion encore limitée aux processus de protection	Prise de conscience croissante de la valeur économique et sociale du patrimoine naturel	Pressions d'urbanisation, des infrastructures et du tourisme	Pressions d'urbanisation, des infrastructures et du tourisme  Valoriser et protéger l'atout environnemental et patrimonial
- 4 Eau	Etat des lieux connu et partiellement satisfaisant	Croissance de la consommation, fragilité qualitative et quantitative	Inscription volontariste dans la mise en œuvre de la Directive Cadre sur l'Eau	Sensibilité de la partie aval du bassin exacerbée par le changement climatique	Protéger la ressource en eau
g) Région transfrontalière et ouverte sur l'Europe	10 ans de coopération bilatérale et participation dynamique à des programmes européens	Relations économiques trop peu développées avec le nord de l'Espagne	3 programmes de coopération territoriale : France/Espagne, Sud-Ouest européen, espace Atlantique		Renforcer la coopération européenne.  En articulation avec l'objectif « Coopération Territoriale Européenne »

## 3. Enseignements de la programmation précédente

### 3.1. Les programmes mis en œuvre en Aquitaine en 2000-2006

Au cours de la période 2000-2006, sur le champ d'intervention du FEDER, l'Aquitaine a principalement bénéficié de 3 programmes européens.

Dans le cadre des actions structurelles 2000-2006 l'Aquitaine a par ailleurs bénéficié des programmes de coopération régionale Interreg IIIA France Espagne, Interreg IIIB Sud ouest Européen et Espace Atlantique, du Programme Objectif 3 (FSE) et du programme Equal ainsi que du programme d'innovation rurale Leader plus. Les évaluations des programmes régionaux et les évaluations nationales thématiques menées par la DIACT ont abouti à une série de préconisations pour la préparation des programmes 2007-2013. En outre, le contrat de plan État Région 2000-2006 a fait l'objet d'évaluations thématiques sur des champs communs aux Fonds structurels utiles à la définition des futures actions du programme.

### 3.2. Les principales préconisations utiles à l'élaboration des programmes opérationnels

Les préconisations peuvent être déclinées en plusieurs thèmes suivant qu'elles concernent la stratégie et la définition des actions ou les modalités générales de mise en œuvre.

#### 3.2.1. Stratégie et définition des actions :

- Préconisations communes à l'ensemble des domaines d'intervention : nécessité d'un diagnostic partagé, favoriser les échanges de bonnes pratiques, soutenir les études préalables et les projets pilotes

(expérimentation), renforcer la concertation préalable des co-financeurs

- Partenaires privés : associer les partenaires privés à l'élaboration et la mise œuvre du programme ; optimiser la participation financière privée ; mieux mobiliser les outils d'ingénierie financière ; associer le monde bancaire

- Évaluation des effets sur l'emploi : établir un référentiel et un suivi commun pour l'emploi

- Transfert de technologie : donner plus de visibilité, articuler avec les autres dispositifs, simplifier les démarches, élaborer un tableau de bord régional de l'innovation, opérer un suivi des bénéficiaires ultimes, rendre plus visibles les structures de transfert auprès des entreprises, appuyer l'ingénierie de projet ; élaborer un schéma régional de l'innovation

- Considérer l'environnement comme un facteur de compétitivité

- L'égalité des chances hommes femmes: considérer l'égalité des chances comme un facteur de compétitivité, sensibiliser et former, intervention en amont des acteurs concernés, définir des mesures dédiées ; définir une stratégie spécifique

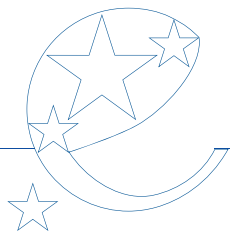
- Technologie de l'information et la communication : rechercher une meilleure articulation entre les acteurs, renforcer les moyens d'ingénierie pour les mesures TIC, approche différenciée pour les acteurs publics et privés

- Adopter une approche de développement intégré de la zone littoral

- Favoriser des comportements individuels nouveaux concernant les modalités de transport notamment au sein des villes

- Adopter une approche intégrée pour les territoires à problématique spécifique.

Programmes	Dotations crédits communautaires	Coût total	Territoire concerné	Taux de programmation	Principaux domaines d'intervention
Objectif 2 reconversion des zones industrielles, urbaines et rurales	542 M€ dont : 399 M€ FEDER ; 61 M€ FSE ; 82 M€ FEOGA	2,2 Mds€	69% de la population et 81% du territoire régional	Au 23/10/2006 : 102 %	compétitivité des entreprises, recherche innovation, équipements structurants, politique de la ville, développement local, équipements culturels, développement du tourisme, ressources humaines, développement rural
Urban Unicités	9,8 M€ FEDER	26,2 M€	parties de Bordeaux, Cenon, Floirac	Au 30/09/2006 : 92 %	Développement urbain durable
Programme Aquitaine E-innovation 2000-2003	3 M€ FEDER	7,52 M€	région Aquitaine	Au 31/12/2004 : 72 %	Innovation dans le domaine des TIC



## Chapitre 1 - État des lieux

### 3.2.2. Modalités de mise en œuvre

- Simplifier les procédures
- Sélection des projets : définir les critères de sélection en amont ; cibler les opérations structurantes ; pratiquer une plus grande hiérarchisation des projets ; créer des viviers de projets dès la conception du programme ; soutenir, en début de programme, l'expérimentation par des projets pilotes potentiellement généralisables
- Améliorer la communication et l'information dès le démarrage du programme
- Mettre en place un guide du porteur de projet.
- Mettre en place des outils communs à plusieurs procédures (ex dossier type)
- Améliorer la coordination des échelons régional et départemental
- Développer les échanges, diffuser les bonnes pratiques, capitaliser les expériences en étendant à l'ensemble du territoire les projets expérimentés avec succès en début de programmation
- Renforcer et structurer l'animation afin de stimuler l'émergence de projets dans une démarche pro-active de programmation (éviter la logique de « guichet ») ;

mettre en place une stratégie d'animation dès le début du programme

- Mettre en concurrence des organismes relais, coordonner leur intervention et promouvoir les synergies.
- Programmer les projets prêts à démarrer
- Mise en place de système d'appel à projet
- Appliquer la règle de déprogrammation quand les projets n'ont pas démarré au bout de 6 mois
- Fiabiliser les indicateurs, clarifier leur interprétation, leur utilisation
- Renforcer le contrôle interne
- Gestion déléguée : anticiper les transferts de gestion ; domaines de compétence traditionnels des organismes.
- Ces préconisations ont guidé la réflexion des partenaires tout au long de l'élaboration du programme et se traduisent par une série d'options retenues pour le programme opérationnel dans le souci d'une plus grande efficacité. Certaines préconisations ayant trait seulement aux modalités pratiques de mise en œuvre seront prises en compte dans le document d'application et lors de la préparation des outils de mise en œuvre du programme.